le Canard Libéré

Vingtième année N°872 vendredi 20 novembre 2026 - 8 DH - Directeur de la publication Abdellah Chankou



Tahar Bimezzagh paie le prix du mélange des genres.

## Koutoubia

# La success-story tourne en eau de boudin !

P14




## Total Call

# LES COMBINES DU COMBINÉ



Raphael Semo, gérant de Total Call et de Telecom Total Academy.

P10

## OCP

# Du choc du soufre à la quête d'un nouveau souffle



Le président d'OCP Mostafa Terrab.

P12

## Sommet de l'OIF

# La Francophonie à l'épreuve du business scolaire

P8

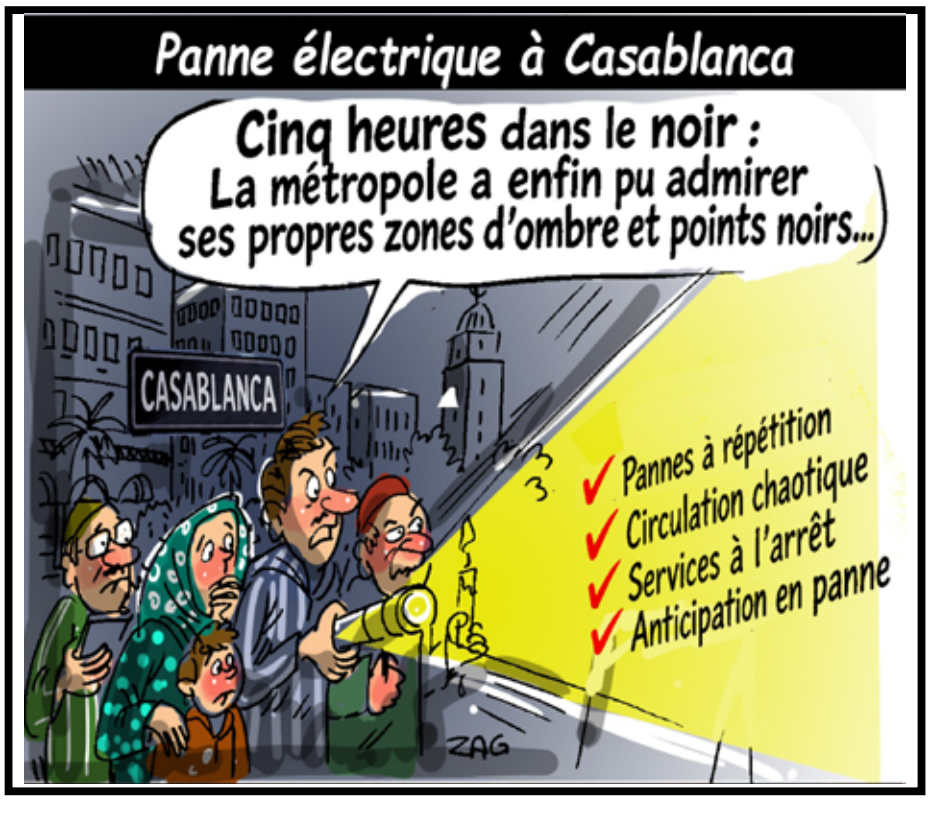


Le président français Emmanuel Macron.

## Complotisme délirant

# Le Maroc, fournisseur officiel de tous les malheurs algériens !

P9




## Made in Morocco

# Le recyclage des métaux a du plomb dans l'aile

P6



Le ministre de l'Industrie et du Commerce Ryad Mezzour.









**Abdellah Chankou**
Directeur de la publication

# Ce que la panne électrique de Casablanca a mis en lumière

La tempête Charles n'a pas seulement balayé Casablanca. Elle a aussi emporté, le temps d'une soirée, les certitudes d'une métropole qui se croyait à l'abri de ce genre de scénario-catastrophe.

Il aura suffi de quelques rafales et de quatre lignes à haute tension de 225 kV simultanément touchées pour que la capitale économique du Royaume bascule, en l'espace de quelques minutes, dans une obscurité que l'on croyait réservée à d'autres époques. Quatre lignes. Pas une, pas deux : quatre. Une défaillance d'une ampleur exceptionnelle qui interroge inévitablement l'architecture même de notre réseau électrique. Car enfin, quel système digne de ce nom prévoit-il que la défaillance simultanée de quatre artères vitales puisse plonger pendant plus de quatre heures des quartiers entiers dans le noir sans que les mécanismes de secours ne prennent efficacement le relais ?

Le moment, cruellement choisi par les circonstances, a agi comme un facteur aggravant . L'heure de pointe. Ce moment précis où des milliers d'employés , fourbus par une journée de labeur, regagnent leurs foyers en comptant sur la routine d'un trajet mille fois emprunté. Sauf que ce soir-là, les feux tricolores se sont éteints , l'éclairage public s'est évanoui et les automobilistes, privés de repères lumineux, ont dû improviser leur chemin dans une pénombre propice aux embouteillages et aux accidents. Aux carrefours stratégiques, les agents de la circulation se sont transformés, bon gré mal gré, en ultimes remparts contre le chaos.

Mais le plus cocasse dans cette plongée nocturne fut cette scène synonyme d'un retour plusieurs décennies en arrière : la ruée de nombreux Casablancais vers les commerces pour acheter des bougies. Ces petits cylindres de cire que l'on croyait définitivement relégués aux souvenirs d'une époque révolue sont soudain redevenus des produits de première nécessité! Dans une ville qui se rêve intelligente, connectée et tournée vers le futur, il fallait donc ressortir les bougies pour retrouver un semblant de lumière. Le progrès avait manifestement oublié de prévoir une solution de rechange. À défaut de courant alternatif, les habitants ont renoué avec l'éclairage ancestral !

Comme si le destin s'était acharné, les réseaux de télécommunications ont eux aussi vacillé. Appels qui n'aboutissent pas, Internet mobile inaccessible, connexions erratiques : le citadin désorienté s'est alors tourné vers son téléphone, ce réflexe devenu instinctif, pour découvrir qu'il ne répondait plus. Une ville privée simultanément d'électricité et de connectivité, c'est la modernité marocaine brutalement placée en mode avion. Et avec elle, l'illusion tenace que nos infrastructures, parce qu'elles sont récentes, seraient nécessairement robustes.

La maire de Casablanca, Nabila Rmili, a présenté ses excuses aux habitants et promis des explications. Cette démarche, louable dans son intention, ne peut cependant constituer l'alpha et l'oméga de la réponse institutionnelle. Car les Casablancais ne demandent pas seulement des discours : ils attendent des comptes. Comment quatre lignes à haute tension ont-elles pu être affectées simultanément ? Pourquoi les dispositifs de secours, censés prendre le relais en pareille hypothèse, n'ont-ils pas permis d'éviter une interruption d'une telle ampleur ? Même le tramway n'a pas échappé au black-out. Des centaines de voyageurs se sont retrouvés à bord de rames immobilisées, pris au piège d'une panne qui a brutalement interrompu leur trajet.

La logique même de la résilience repose sur un principe simple : si une ligne tombe, des alimentations alternatives doivent prendre le relais. Or, lorsque ces dispositifs de secours sont eux-mêmes neutralisés, ce n'est plus une défaillance ponctuelle que l'on observe : c'est toute la conception du réseau qui mérite d'être interrogée. Les tracés des lignes, leur exposition aux intempéries, les systèmes de protection, les capacités de réalimentation : autant de paramètres qui exigent un examen rigoureux et transparent. L'objectif n'est pas de désigner un bouc émissaire électrique, mais d'établir les responsabilités techniques de la SRM Casa-Settat et, surtout, de corriger ces failles préjudiciables sur tous les plans.

Pour une métropole qui concentre une part essentielle de l'activité économique nationale, l'électricité ne peut être considérée comme un service dont la continuité relèverait du hasard ou de la clémence météorologique. C'est une infrastructure critique. Un socle. Une condition sine qua non de la vie urbaine.

> ***Plus largement, c'est à un véritable plan de continuité des services urbains que Casablanca doit désormais s'atteler.***

Plus largement, c'est à un véritable plan de continuité des services urbains que Casablanca doit désormais s'atteler. Circulation, éclairage, transport en commun, télécommunications, établissements de santé, approvisionnement en eau, équipements vitaux : il s'agit d'identifier les installations prioritaires, de prévoir des solutions de secours éprouvées et d'organiser régulièrement des exercices de simulation. La population, elle aussi, doit être informée des comportements à adopter en pareilles circonstances. Car une métropole moderne ne se juge pas uniquement à ses tours, à ses grands boulevards ou à ses projets immobiliers. Elle se mesure surtout à sa capacité à continuer de fonctionner lorsque les circonstances se dégradent.

La tempête Charles aura finalement provoqué bien plus qu'une panne de courant. Elle aura mis en lumière une panne autrement plus préoccupante : celle de l'anticipation. À Casablanca, on a sans doute beaucoup investi dans l'éclairage de la modernité, mais pas suffisamment dans les lumières de secours. Et quand la première saute, toute la seconde se retrouve dans le noir.

Ce dossier ne doit pas être refermé avec le rétablissement du courant et de classer l'incident parmi les aléas d'une soirée éprouvante. Une métropole qui vacille à la première bourrasque n'est pas encore une métropole résiliente. Elle est une métropole qui apprend — parfois dans la douleur — que la modernité ne se décrète pas : elle se construit, se teste et se vérifie, y compris dans ses angles morts. La tempête Charles a soufflé. Elle a révélé ce que nous préférions ne pas voir. Et elle a même réussi l'exploit de remettre les bougies au goût du jour dans une ville qui se projette dans le futur. Reste à savoir si les responsables sauront , tirer les leçons de cette crise . Ou attendront la prochaine rafale pour redécouvrir , dans le noir et à la lueur d'une chandelle, l'urgence de ce qu'ils auraient dû anticiper. ◗

# Côté BASSE-COUR



## Marché à terme La BCP et Upline Securities parmi les premiers acteurs agréés

***Le Groupe Banque Centrale Populaire a consolidé dans le développement de ses activités sur les marchés de capitaux, à la faveur du lancement du marché à terme au Maroc.***

La Banque Centrale Populaire (BCP) et sa filiale Upline Securities ont annoncé l'obtention des agréments nécessaires pour opérer sur ce nouveau compartiment du marché des capitaux, appelé à jouer un rôle important dans l'évolution de la place financière nationale.

Dans le détail, la BCP a obtenu les agréments de compensateur et de négociateur, lui permettant d'intervenir à différents niveaux de la chaîne de traitement des opérations sur instruments financiers dérivés. La fonction de compensation sera assurée par sa filiale BCP Securities Services. Ces autorisations renforcent également la capacité de la banque à accompagner les différents intervenants du marché. Pour sa part, Upline Securities a obtenu l'agrément de négociateur, lui permettant de prendre part aux opérations sur ce nouveau marché et de consolider son positionnement dans l'intermédiation financière. L'ouverture du marché à terme marque un tournant dans le processus de modernisation du marché des capitaux marocain. Ce nouveau dispositif vise à mettre à la disposition des investisseurs et des opérateurs économiques des instruments financiers leur permettant de mieux anticiper et couvrir les risques liés aux fluctuations des marchés. Il devrait également contribuer à améliorer la liquidité et l'efficience de la place financière.



**Pour le Groupe BCP, ces agréments constituent une nouvelle avancée dans le renforcement de son expertise sur les marchés de capitaux.**

Pour le Groupe Banque Centrale Populaire, ces agréments constituent une nouvelle avancée dans le renforcement de son expertise sur les marchés de capitaux. Ils s'inscrivent dans une stratégie visant à élargir les solutions proposées à sa clientèle et à accompagner les mutations de l'écosystème financier national.

À travers la BCP et ses filiales spécialisées, le Groupe entend ainsi prendre part au développement de ce nouveau marché en mettant à profit ses expertises et ses capacités opérationnelles, avec l'ambition de proposer des solutions adaptées aux besoins des investisseurs et conformes aux standards internationaux. ◗

## World Lottery Association

# Younes El Mechrafi reconduit à la vice-présidence



**Younes El Mechrafi avec les dirigeants de l'association.**

Younes El Mechrafi, directeur général de la Marocaine des Jeux et des Sports (MDJS), a été réélu Senior Vice-Président de la World Lottery Association (WLA), à l'occasion de l'Assemblée générale de l'organisation, tenue le 12 novembre à Sydney, en Australie, en marge du World Lottery Summit 2026.

Pour un nouveau mandat de deux ans, il siégera au comité exécutif aux côtés de 14 autres membres. Cette troisième réélection consécutive vient conforter la place de la MDJS au sein de la communauté internationale des loteries et témoigne de la reconnaissance de son expertise, notamment en matière de gouvernance, de protection de l'intégrité du sport et de promotion du jeu responsable.

Membre du comité exécutif de la WLA depuis 2014, Younes El Mechrafi a notamment présidé le comité d'audit de 2018 à 2024. Il siège également, depuis 2018, au sein du Comité pour l'intégrité des paris sportifs et des courses hippiques (Betting Integrity on Sports & Horse Racing Committee). Élu vice-président de l'organisation en 2022, puis reconduit dans ses fonctions en 2024, il avait accédé au poste de Senior Vice-Président en 2025. Cette nouvelle réélection vient ainsi couronner plus de dix années d'engagement au sein des instances dirigeantes de la WLA.

Placée sous le thème « United in Purpose: Driving Change and Building Resilience », l'édition 2026 du World Lottery Summit a réuni les principaux acteurs mondiaux du secteur autour des grandes mutations qui redessinent l'industrie des loteries et des jeux. Les échanges ont notamment porté sur les perspectives offertes par l'innovation et l'intelligence artificielle, la protection des joueurs, la lutte contre les opérateurs illégaux, la sécurité et l'intégrité des compétitions sportives, ainsi que le renforcement de la résilience et de la responsabilité des opérateurs. ◗

## Affaire Sghir Babor La justice alourdit les peines

La Cour d'appel de Casablanca a décidé de corser la facture judiciaire pour deux anciens responsables impliqués dans le dossier Bank of Africa. Babour Sghir, ancien parlementaire de l'Union constitutionnelle à la réputation sulfureuse , et M'fadel El Halaissi, ex-directeur général commercial chargé des entreprises au sein de la banque, ont vu leurs peines portées à huit ans de prison ferme chacun. Un verdict plus sévère qu'en première instance, qui avait condamné le premier à cinq ans et le second à six ans, le 26 juillet 2024. La peine de Rachid Fahim, également ancien cadre de la banque, a en revanche été maintenue à huit ans de prison ferme. Les deux autres condamnations ont également été confirmées : cinq ans de prison ferme pour S.F. et deux ans avec sursis pour F.K.



**Babour Sghir, ancien parlementaire de l'Union constitutionnelle.**

Derrière ces lourdes sanctions se dessine une affaire aux ramifications financières considérables. Babour Sghir était poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment faux en écritures bancaires, falsification de documents officiels à des fins frauduleuses, constitution de garanties financières fictives, escroquerie et destruction de biens et de valeurs hypothéqués. Selon les accusations portées dans ce dossier, l'ancien parlementaire a orchestré, avec la complicité présumée de M'fadel El Halaissi, une vaste opération de détournement et d'appropriation frauduleuse de fonds portant sur près de 300 millions de dirhams. Le mécanisme a consisté à obtenir le déblocage de financements, présentés sous la forme de prêts et de facilités de caisse, au bénéfice de sociétés liées à Babour Sghir. L'histoire ne se résume pas à de simples irrégularités dans l'octroi de crédits bancaires. Elle met en cause un système de mobilisation de ressources financières à grande échelle, reposant notamment sur des garanties et des documents dont l'authenticité ou la régularité étaient contestées. Ce scandale offre matière à réflexion sur les risques liés à la gouvernance bancaire, au contrôle des engagements et à la sécurisation des garanties. Car lorsqu'on parle de centaines de millions de dirhams, de prêts, de facilités de caisse et de garanties contestées, il ne s'agit pas seulement de savoir qui a signé les documents, mais aussi comment un tel montage présumé a pu prospérer. ◗

# Côté BASSE-COUR



## Industrie de défense

# Le Maroc passe à l'offensive sur le front industriel

Le Roi Mohammed VI a ordonné une contribution de quatre milliards de dirhams (environ 401 millions de dollars) du Fonds Hassan II pour le développement économique et social au financement de la feuille de route dédiée à ce secteur stratégique. Une décision qui traduit la volonté du Royaume de donner une impulsion financière et industrielle à une filière appelée à prendre une place croissante dans le paysage économique national.

Accompagné du prince héritier Moulay El Hassan, le Souverain a présidé, mercredi 18 novembre, au Palais royal de Rabat, une séance de travail consacrée à la présentation de cette feuille de route ainsi que de l'« Offre Maroc » destinée à attirer les investisseurs nationaux et internationaux.

Les objectifs affichés donnent la mesure de cette ambition. À l'horizon 2035, l'industrie marocaine de défense devrait être en mesure de satisfaire environ 40 % des besoins des Forces armées royales (FAR) et des différents organes de sécurité. Elle devrait également générer près de 50 000 emplois directs et indirects, tout en réalisant plus de 65 % de son chiffre d'affaires à travers les marchés extérieurs. Au-delà de la dimension sécuritaire, c'est donc un véritable projet de transformation industrielle qui se dessine, avec des retombées attendues en matière d'investissement, de transfert technologique, de création de compétences et de montée en gamme du tissu productif national. Pour construire cette nouvelle filière, le Maroc entend s'appuyer sur les compétences et les infrastructures développées au cours des dernières décennies dans des secteurs tels que l'aéronautique, l'automobile et l'électronique. Ces écosystèmes ont permis de constituer un vivier de compétences techniques, d'attirer des opérateurs internationaux et de développer un réseau de fournisseurs et de sous-traitants susceptibles de contribuer à l'émergence d'une industrie de défense compétitive. La stratégie ne se limite pas à l'assemblage ou à la fabrication de composants. Elle vise à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conception et la production jusqu'à la maintenance, aux essais et au stockage des équipements. Plusieurs domaines prioritaires ont été identifiés : les drones et les systèmes autonomes, les systèmes terrestres et navals, l'électronique de défense, la cyberdéfense ainsi que l'intelligence artificielle. Une attention particulière sera également accordée aux technologies duales, susceptibles de trouver des applications aussi bien dans le domaine militaire que dans les secteurs civils.



**SM le Roi Mohammed VI lors de la présentation de la feuille de route nationale de l'industrie nationale de défense.**

Cette orientation ouvre des perspectives en matière de recherche et développement, d'innovation technologique et de coopération entre les industriels, les établissements de formation et les centres de recherche. Elle pourrait également favoriser l'émergence de nouvelles entreprises spécialisées dans des segments technologiques à forte valeur ajoutée. Pour accompagner cette montée en puissance, deux nouvelles zones industrielles seront aménagées à Benguérir et à Benslimane. Elles viendront compléter les deux zones d'accélération industrielle de défense déjà lancées, destinées à accueillir les investissements et à favoriser l'implantation d'opérateurs spécialisés.

Le Souverain a, à cette occasion, pris connaissance de l'état d'avancement des premiers projets ainsi que de l'intérêt exprimé par plusieurs investisseurs souhaitant développer au Maroc des activités industrielles, notamment orientées vers l'exportation. L'enjeu est de faire émerger progressivement un véritable écosystème industriel, associant grands groupes, équipementiers, PME, sous-traitants et entreprises technologiques. La constitution de cette chaîne de valeur locale sera déterminante pour réduire la dépendance extérieure sur certains équipements, tout en permettant aux entreprises implantées au Maroc de se positionner sur les marchés internationaux. La feuille de route prévoit également la mise en place d'une architecture institutionnelle destinée à piloter le développement de cette nouvelle industrie. Une agence sera chargée de déployer la stratégie nationale, de coordonner les différentes interventions publiques et d'accompagner les investisseurs dans leurs démarches. Une holding industrielle aura, pour sa part, pour mission de structurer les différentes filières et de mobiliser les financements publics et privés nécessaires à leur développement. Le dispositif sera complété par la création d'une académie spécialisée, qui devra assurer des formations adaptées aux besoins des industriels et aux évolutions technologiques du secteur. Les partenariats internationaux constituent un autre levier de cette stratégie. Ils devraient permettre au Maroc de renforcer son intégration dans les chaînes de production mondiales, de bénéficier de transferts de savoir-faire et de faciliter l'accès de ses futurs industriels aux marchés d'exportation.

Lors de cette séance de travail, le roi Mohammed VI a insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en place des structures de gouvernance et du dispositif de financement, de simplifier les procédures d'investissement et de mobiliser davantage le secteur privé national.

Le Souverain a également appelé au lancement d'un programme d'orientation et de formation professionnelle destiné aux jeunes talents, tout en soulignant l'importance de faire appel aux compétences marocaines établies à l'étranger. L'objectif est de constituer progressivement un capital humain spécialisé dans des métiers exigeant des qualifications techniques et scientifiques de haut niveau.

Les grandes lignes de cette stratégie ont été présentées par le général de corps d'armée Mohammed Berrid, inspecteur général des FAR et commandant la zone Sud, ainsi que par Ali Seddiki, directeur général de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE).

La séance de travail s'est déroulée en présence, notamment, de la cheffe du gouvernement, Fatima Ezzahra El Mansouri.

À travers cette feuille de route, le Maroc ambitionne ainsi de faire de l'industrie de défense un nouveau moteur de diversification économique et de souveraineté industrielle. Le défi consistera désormais à transformer les investissements annoncés en capacités de production effectives, à développer une expertise technologique nationale et à faire émerger des entreprises capables de répondre aux exigences d'un marché international particulièrement concurrentiel. L'enjeu dépasse la seule satisfaction des besoins des forces nationales : il s'agit de faire du Royaume une plateforme industrielle et technologique crédible dans le secteur de la défense, avec une vocation régionale et internationale. Cette séance de travail s'est déroulée en présence de la Cheffe du gouvernement, Mme Fatima Ezzahra El Mansouri, du Conseiller de SM le Roi, Fouad Ali El Himma, du ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Inclusion économique, Ryad Mezzour, du ministre délégué auprès de la Cheffe du gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense nationale, Abdeltif Loudyi, du Général de Corps d'Armée, Mohammed Berrid, Inspecteur Général des Forces Armées Royales et Commandant la Zone Sud, et du Directeur général de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations, Ali Seddiki. ◗

## Protection des données personnelles

# La CNDP fait adopter une résolution internationale sur les technologies de protection de la vie privée

La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), présidée par Omar Seghrouchni, vient de remporter une importante avancée sur la scène internationale. Présentée lors de la 48e conférence annuelle de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (Global Privacy Assembly – GPA), organisée à Bruxelles du 16 au 19 novembre 2026, la résolution portée par l'institution marocaine a été adoptée mardi 17 novembre sous les applaudissements des autorités participantes. Consacrée aux technologies renforçant la protection de la vie privée (Privacy Enhancing Technologies – PETs), cette résolution a été sponsorisée par la CNDP et coparrainée par neuf autorités homologues ( l'Allemagne, le Brésil, l'Argentine, Israël, Guernesey, la France, le Royaume-Uni, la Bulgarie et le Canada). Une coalition internationale qui témoigne de l'intérêt suscité par cette initiative et de la dynamique de coopération qu'elle a su fédérer. Le texte met en lumière le rôle stratégique des PETs dans l'évolution des pratiques numériques. Il préconise notamment une meilleure intégration de la protection des données personnelles dès la conception des technologies et des systèmes (Privacy by Design), tout en soulignant leur contribution au renforcement de la responsabilité des acteurs et à l'approfondissement de la coopération internationale. À l'heure où les usages numériques, l'intelligence artificielle et l'exploitation des données prennent une place croissante dans les économies et les sociétés, ces technologies constituent un levier essentiel pour concilier innovation, sécurité et respect de la vie privée. L'adoption de cette résolution est l'aboutissement de plusieurs mois de travail, de concertation et de mobilisation conduits par la CNDP auprès de ses partenaires internationaux. Elle vient ainsi consacrer les efforts de l'institution marocaine pour faire avancer les réflexions et les initiatives communes au sein de la communauté mondiale de la protection des données personnelles. Au-delà de cette reconnaissance institutionnelle, cette adoption illustre la capacité du Maroc à porter des propositions, à fédérer des partenaires de différentes régions du monde et à prendre part activement à l'élaboration des principes qui encadrent la gouvernance numérique internationale. En participant à la 48e édition de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée, la CNDP confirme son engagement en faveur d'une gouvernance internationale des données personnelles. En marge de cette rencontre, son président, Omar Seghrouchni, a multiplié les réunions de travail bilatérales et multilatérales avec plusieurs instances et réseaux internationaux. ◗



**Omar Seghrouchni, président de la CNDP.**

# Côté BASSE-COUR



## Sécurité de l'information BDO Maroc décroche la prestigieuse certification ISO/IEC 27001

BDO Maroc a obtenu la certification ISO/IEC 27001, la norme internationale de référence en matière de management de la sécurité de l'information. Délivrée par l'organisme certificateur Certitrust à l'issue d'un audit indépendant, cette certification couvre l'ensemble des activités d'audit, de conseil et d'expertise du cabinet sur ses trois sites. Avec cette distinction, BDO Maroc rejoint le cercle des premiers cabinets d'audit et de conseil au Maroc à satisfaire aux exigences de cette norme internationale. La certification ISO/IEC 27001 atteste de la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information répondant aux standards internationaux. Elle repose notamment sur une gouvernance rigoureuse des risques, la protection des données confiées par les clients, la continuité des activités et une démarche d'amélioration continue.



Zakaria Managing Partner Maroc.

Dans un contexte marqué par l'accélération de la transformation numérique, la multiplication des cybermenaces et le durcissement des exigences réglementaires, la sécurité de l'information s'impose désormais comme un enjeu stratégique majeur pour les entreprises et l'ensemble de leurs partenaires. Pour BDO Maroc, qui accompagne également les organisations dans leurs projets de transformation digitale, de cybersécurité et de gouvernance des données, cette certification revêt une importance particulière. Elle vient en effet consacrer la cohérence entre les pratiques internes du cabinet et les standards qu'il préconise auprès de ses clients. « La certification ISO/IEC 27001 est bien plus qu'un label. Elle traduit notre volonté d'appliquer à nous-mêmes les standards internationaux que nous recommandons chaque jour à nos clients. Dans un monde où la confiance est devenue un enjeu stratégique, cette exigence s'impose d'abord à nous », souligne Zakaria Fahim, Managing Partner de BDO Maroc. Cette reconnaissance s'inscrit dans la stratégie du cabinet en faveur du renforcement de la confiance numérique. Elle constitue également une étape vers un nouvel objectif : l'obtention de la certification ISO/IEC 27701, consacrée à la protection des données à caractère personnel. Membre du réseau international BDO, l'un des principaux acteurs mondiaux de l'audit, du conseil et de l'expertise comptable, présent dans plus de 160 pays, BDO Maroc est implanté dans le Royaume depuis 1987 et a rejoint le réseau BDO en 1995. Le cabinet compte près de 200 collaborateurs et 12 associés répartis sur trois sites, à Casablanca, Rabat et Laâyoune. Il accompagne les organisations publiques et privées dans leurs enjeux de performance, de transformation digitale, de gouvernance et de sécurité de l'information. ◗



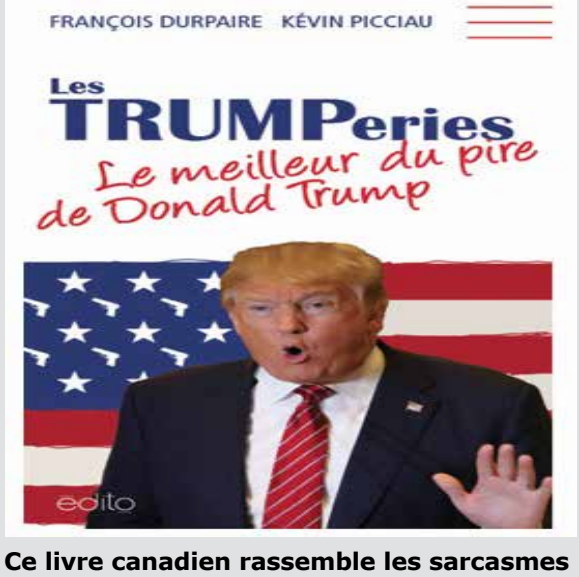
# Côté BASSE-COUR



## Beurgeois GENTLEMAN

# Les tromperies en Trompe-l'œil de Trompe la mort (1)

La défaite de Trump était annoncée, mais elle est cuisante. Ses électeurs lui ont envoyé plusieurs messages fermes sur : (1) sa guerre en Iran, déclenchée sur les conseils de Netanyahu. Selon plusieurs enquêtes et analyses politiques, l'Israélien a exercé une forte pression et fourni des renseignements clés ; (2) son aide au même Netanyahou (qui va sans-doute être viré des affaires par Eisenkot dont les parents sont des Marocains. En langue berbère, Eisenkot dérive de « gazelle » . La « Liste Unifiée » des Arabes israéliens précise qu'elle a fait part au président israélien Herzog de nommer Eisenkot. Elle a obtenu 11 sièges à la Knesset. L'autre liste du « Parti Islamiste » a obtenu 8 sièges. La veille du Shabbat, ce vendredi 13 novembre 2026, Eisenkot a accusé Netanyahu, de mener une « campagne raciste et agressive » contre les Arabes d'Israël (20% de la population). (3) Trump-l'œil a fait baisser le pouvoir d'Aicha (oups… le pouvoir d'achat) : surtout la hausse du prix du gasoil car ses électeurs (Rancher, Redneck, …) ont des bagnoles tellement grosses qu'elles sucent plus que le quartier rose d'Amsterdam ; (4) ses affaires de corruption ; (5) ses affaires de mœurs avec Epstein : les comptes rendus d'auditions menées par le FBI en 2019 accusent Trump d'avoir agressée sexuellement une fille âgée de 13 ans dans les années 1980 ! (6) Sur le dossier ukrainien et son appui à Poutine, (7) sur sa guerre commerciale avec le Canada… Toutes ces trumpettes de la renommée ont sonné le glas de sa déroute.




**Ce livre canadien rassemble les sarcasmes et répliques de Trump ainsi que le meilleur du pire, pour rire ou pour ne pas pleurer…**

Ces élections des « midterms » (mi-mandat) sont difficiles pour les présidents en place. Pour rappel, En 1946, Truman, président démocrate, s'est retrouvé écrabouillé par les Républicains en subissant une défaite historique à cause de (1) l'inflation et la fin du contrôle des prix; (2) La « pénurie de viande » à cause du « Meat Shortage » ; (3) grèves massives ; (4) contrôles des chaînes d'approvisionnement qui ont profondément agacé les consommateurs. L'année 1946 a vu le pays paralysé par d'immenses conflits sociaux (mineurs, cheminots, industrie automobile). La réponse ferme de Truman, qui a menacé de réquisitionner l'armée et de conscrire de force les grévistes pour faire redémarrer les trains, lui a mis à dos les syndicats, une base électorale pourtant essentielle du Parti démocrate. (4) Le déficit de légitimité : Truman est arrivé au pouvoir en avril 1945 à la suite de la mort de Roosevelt. La mémoire de la victoire sur l'Allemagne nazie et le Japon s'était rapidement estompée face à la réalité du quotidien. L'opinion publique américaine, fatiguée par des années de rationnement et de sacrifices, a voté avec son portefeuille. Cette défaite cuisante, faisant tomber sa popularité à seulement 32%, n'a pourtant pas empêché Truman de mener 2 ans plus tard l'une des campagnes les plus célèbres de l'histoire des États-Unis pour remporter l'élection présidentielle de 1948. ◗

***Beurgeois.Gentleman@gmail.com***
***Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com***

***Marrakech réservée aux riches ?***

# Le ministre tente d'éteindre la polémique



**Le ministre du Toutisme Jalal Charaf.**

Les propos de Jalal Charaf, ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, présentant Marrakech comme une destination essentiellement destinée aux personnes aisées, ont provoqué une véritable levée de boucliers. Sur les réseaux sociaux comme dans les milieux professionnels, de nombreuses voix ont dénoncé une vision jugée élitiste du tourisme national, estimant que la ville ocre devait rester accessible à l'ensemble des Marocains, indépendamment de leurs moyens financiers. Face à l'indignation suscitée par ses déclarations, le ministre a tenté de clarifier sa position. Lors de la séance des questions orales à la Chambre des conseillers, mardi 17 novembre 2026, il a affirmé n'avoir jamais prétendu que Marrakech était exclusivement réservée aux touristes fortunés. Il a rappelé que la ville accueille des visiteurs de tous horizons et propose des prestations correspondant à différents budgets. Jalal Charaf a expliqué que ses propos visaient plutôt à mettre en évidence le manque d'offres touristiques adaptées aux ménages modestes. Il a ainsi plaidé pour le renforcement des capacités d'hébergement et l'encouragement de nouveaux investissements, afin de diversifier les prestations et de proposer des tarifs davantage en phase avec le pouvoir d'achat des Marocains.

Cette clarification suffira-t-elle à apaiser les critiques ? Au-delà de la controverse, elle remet sur la table une question essentielle : celle de l'accès au tourisme intérieur. Car si Marrakech continue de faire rêver les visiteurs du monde entier, elle doit aussi permettre aux Marocains, quels que soient leurs revenus, de profiter de ses richesses et de son attractivité.. ◗

***CAN 2027***

# Deux matchs, deux victoires : Les Lions ne lâchent rien !

Le Maroc a bouclé avec succès sa double confrontation avec le Niger, dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2027. Deux rencontres, deux victoires et six points supplémentaires au compteur : les Lions de l'Atlas ont parfaitement négocié ce rendez-vous, même si les deux matchs n'ont pas raconté exactement la même histoire. La première manche, disputée le 13 novembre au complexe Mohammed-V de Casablanca, a tourné à la démonstration. Les hommes de Mohamed Ouahbi se sont imposés sur le score sans appel de 5 buts à 1. Yassir Zabiri a rapidement ouvert la marque dès la 4e minute, avant qu'Achraf Hakimi ne s'offre un doublé (27e et 45e+3). Après la réduction du score nigérienne par Mohamed Abdouramane, Youssef En-Nesyri (77e) et Ayoub Oufkir (90e) ont corsé l'addition. Une victoire convaincante, marquée par une animation offensive efficace et une nette domination marocaine. La seconde confrontation, disputée le 17 novembre au stade Prince Moulay Abdellah de Rabat, a été d'une tout autre facture. Cette fois, le Niger a opposé une résistance plus consistante, obligeant les Lions de l'Atlas à faire preuve de davantage de patience et de maîtrise. C'est finalement le jeune Abdellah Ouazane qui a débloqué la situation à la 22e minute, offrant au Maroc une victoire plus étriquée, mais tout aussi précieuse : 1-0. Au-delà des résultats, cette double confrontation permet de retenir plusieurs enseignements. D'abord, la capacité du Maroc à faire parler sa profondeur de banc, avec des joueurs confirmés et de jeunes éléments capables de saisir leur chance. Ensuite, l'efficacité offensive affichée lors du premier rendez-vous, même si le second match a révélé quelques difficultés à trouver des espaces face à un adversaire plus regroupé.

Sur le plan comptable, le bilan est particulièrement positif : quatre victoires en quatre journées, 12 points, 10 buts inscrits et un seul encaissé. Le Maroc consolide ainsi sa première place du groupe A et poursuit sereinement sa marche vers la CAN 2027. ◗



**Mohamed Ouahbi tient l'équipe qui gagne.**

# Le Maigret du CANARD





**Européen suppose davantage que la disponibilité de matières premières et des capacités de production.**

maient notamment que les recycleurs nationaux ne pouvaient pas absorber toutes les quantités disponibles et qu'ils sélectionnaient les déchets en fonction de leur qualité. Ils dénonçaient également une situation dans laquelle certains acheteurs auraient été en mesure d'imposer leurs conditions aux fournisseurs privés de débouchés alternatifs. Ces accusations émanent des représentants de la profession et ne constituent pas, à elles seules, la preuve d'infractions établies.

L'enjeu dépasse ainsi les seuls intérêts des exportateurs. Une politique destinée à renforcer l'industrie nationale peut produire des effets inverses si elle prive les fournisseurs de débouchés sans garantir, en contrepartie, des capacités de traitement suffisantes, des prix équitables et des conditions commerciales transparentes.

Le cœur du problème tient à la cohérence du dispositif. L'objectif initial était de transformer localement les déchets métalliques en matières premières industrielles, notamment pour répondre aux besoins de secteurs à forte valeur ajoutée. Or, il paraît que certaines entreprises ont rencontré des difficultés à écouler leur production, tandis que des clients étrangers se seraient tournés vers d'autres fournisseurs.

Si ces difficultés sont confirmées, elles poseraient la question de la pertinence des investissements réalisés et de l'efficacité des soutiens publics. L'octroi de financements ou de facilités de crédit ne suffit pas à garantir la viabilité d'une activité industrielle. Encore faut-il disposer d'une technologie adaptée, d'un approvisionnement maîtrisé, d'un contrôle

## Made in Morocco

# LE RECYCLAGE DES MÉTAUX A DU PLOMB DANS L'AILE

***Présentée comme un levier de souveraineté industrielle, la valorisation des déchets d'aluminium et de cuivre se trouve aujourd'hui au cœur d'une controverse.***

**AHMED** ZOUBAÏR

Restrictions à l'exportation, accusations de pratiques anticoncurrentielles et interrogations sur les débouchés industriels : le dispositif soulève des questions sur l'efficacité de la politique publique.

Or, le « Made in Morocco » devait transformer les déchets métalliques en richesse industrielle. En réservant aux opérateurs locaux des matières premières stratégiques comme le cuivre et l'aluminium, le Maroc entendait favoriser le recyclage national, développer la production à valeur ajoutée et accompagner l'essor de secteurs comme l'automobile. Mais entre les ambitions affichées et les difficultés rapportées sur le terrain, le modèle est désormais sous pression.

Selon un article publié par le quotidien Assabah le 24 octobre 2026, plusieurs unités industrielles spécialisées dans la transformation de ces métaux auraient suspendu leur activité, tandis que d'autres seraient confrontées à de graves difficultés financières. Des produits marocains auraient été même refusés par des clients européens en raison de leur qualité insuffisante. Ce qui soulève une question essentielle : à quoi sert de soutenir une capacité de production si celle-ci ne répond pas aux exigences du marché ?

Le différend ne date pas d'hier. Dès janvier 2024, des commerçants et exportateurs de déchets métalliques réclamaient une révision de la décision limitant leur accès aux marchés étrangers. Ils dénonçaient les difficultés provoquées par cette mesure, notamment pour les professionnels déjà engagés par des contrats d'exportation. Le sujet a ensuite été porté devant la Chambre des représentants. Dans des questions écrites enregistrées en 2024, des parlementaires ont relayé les doléances de la profession: accumulation de stocks, insuffisance des capacités d'absorption des industriels locaux, baisse des prix d'achat et risques de pratiques anticoncurrentielles.

Les professionnels esti-

# Le Maigret du CANARD



rigoureux de la qualité et de débouchés commerciaux pérennes. Dans le recyclage des métaux, la qualité des matières premières et la maîtrise des procédés de transformation sont déterminantes. La présence d'impuretés, une composition chimique inadéquate ou des propriétés mécaniques insuffisantes peuvent rendre un produit impropre à l'usage auquel il est destiné. Les exigences varient selon les applications : une matière acceptable pour un usage ne répond pas nécessairement aux spécifications d'un autre.

L'accès au marché européen suppose donc davantage que la disponibilité de matières premières et des capacités de production. Il exige le respect des normes techniques, des spécifications contractuelles et des procédures de contrôle des clients.

### La qualité, talon d'Achille industriel ?

Le rejet allégué de produits marocains par certains acheteurs européens constitue l'un des aspects les plus préoccupants du dossier. Plusieurs causes sont possibles : insuffisance du tri des déchets en amont, maîtrise imparfaite des procédés industriels, équipements inadaptés ou absence de contrôles qualité suffisamment rigoureux. Le cadre réglementaire a lui-même évolué. Le portail officiel du département du Développement durable indique qu'un nouvel arrêté, le n° 786-24 du 25 mars 2024, publié au Bulletin officiel du 4 juillet 2024, a modifié les modalités d'importation, d'exportation et de transit des déchets. Par ailleurs, une mesure recensée par Global Trade Alert fait état, à compter du 24 avril 2025, d'une exigence temporaire de licence d'exportation pour certains alliages de cuivre et d'aluminium, prévue jusqu'au 23 avril 2027. Cette dernière mesure concerne des produits déterminés et ne doit pas être confondue avec une interdiction générale de tous les déchets métalliques. L'enjeu est désormais de réconcilier deux impératifs : protéger les ressources nécessaires à l'industrie nationale et préserver le fonctionnement concurrentiel du marché. Cela passe par une évaluation indépendante des entreprises soutenues, un audit des capacités industrielles, un contrôle des performances techniques et une analyse des effets des restrictions sur les prix, les stocks et l'emploi. Il faudrait également examiner les conditions d'achat imposées aux fournisseurs, la transparence de la formation des prix et la réalité des débouchés industriels annoncés. Si des aides publiques ont été accordées, leur bilan devrait être apprécié à l'aune de résultats mesurables : production effective, emplois créés ou préservés, qualité certifiée, investissements réalisés et valeur ajoutée produite au Maroc. Le « Made in Morocco » ne peut se résumer à une étiquette ni à une protection administrative du marché. Il doit se traduire par des produits compétitifs, une industrie performante et une répartition équilibrée des bénéfices entre les différents acteurs de la filière. L'ambition de souveraineté industrielle demeure légitime. Mais elle ne saurait justifier un dispositif dont les résultats ne seraient pas évalués avec rigueur. Le véritable test du « Made in Morocco » n'est pas de retenir les matières premières à l'intérieur des frontières : c'est de réussir à les transformer en produits de qualité, capables de conquérir durablement les marchés. ◗



**Le ministre de l'Industrie et du Commerce Ryad Mezzour.**

## Le ministère à l'origine du dispositif

C'est le ministère de l'Industrie et du Commerce, alors dénommé ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique dirige alors par Moulay Hafid Elalamy , qui a porté le projet de développement de la filière de valorisation des déchets de cuivre et d'aluminium. Le projet qui s'inscrit dans le cadre de la structuration des écosystèmes industriels visait à favoriser le recyclage local, à réduire les exportations de matières premières et à renforcer l'approvisionnement des industries nationales. Le label « Made in Morocco », officiellement lancé en novembre 2025, est venu plus tard donner une visibilité nationale à cette ambition industrielle. La stratégie s'inscrivait dans le développement des écosystèmes industriels du secteur des industries mécaniques et métallurgiques. Elle prévoyait notamment : de structurer la collecte et le recyclage des déchets métalliques ; de réguler les exportations de ces matières premières ; de soutenir les investissements industriels ; de produire localement des demi-produits métalliques pour réduire les importations et approvisionner les industries en aval. Ces orientations figurent dans une présentation officielle du ministère consacrée aux écosystèmes industriels. Le dispositif industriel remonte à 2015-2016, dans le cadre du déploiement des écosystèmes du secteur des industries mécaniques et métallurgiques. Il est donc antérieur au lancement du label « Made in Morocco » de novembre 2025.

Fait historique important, un différend arbitral international relatif aux exportations de ferraille mentionne déjà des discussions entre l'administration et les professionnels en 2014, notamment une réunion organisée le 19 mai 2014 au ministère de l'Industrie. Cela montre que la régulation des exportations de déchets métalliques était discutée bien avant la période récente. Le pilotage industriel relevait du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ryad Mezzour, ministre de l'Industrie et du Commerce depuis octobre 2021, a notamment accompagné le développement de cette filière. Le 30 avril 2024, il a ainsi participé à l'inauguration, à Berrechid, d'une nouvelle fonderie de cuivre et d'aluminium de l'entreprise Alucop. D'un investissement annoncé de 95 millions de dirhams, le projet devait contribuer à la valorisation des déchets métalliques et à l'approvisionnement des secteurs automobile et électrique.

Il faut néanmoins distinguer le pilotage de la politique industrielle de la réglementation environnementale : les autorisations relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets relèvent également du département de la Transition énergétique et du Développement durable, selon les textes applicables. Le label national a été officiellement lancé le 3 novembre 2025, lors de la troisième Journée nationale de l'industrie, organisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), en présence du chef du gouvernement, Aziz Akhannouch. ◗

## Le Maigret du CANARD



# Sommet de l'OIF La Francophonie à l'épreuve du business scolaire

***Au-delà des querelles de leadership entre Kinshasa et Kigali autour de la tête de l'OIF qui ont marqué son 20 e sommet , la Francophonie a besoin d'une vision renouvelée, portée par un véritable esprit de coopération et de solidarité, pour faire rayonner durablement la langue française et en faire un véritable espace de partage, d'influence et d'opportunités. Explication de texte.***



**Fatima Ezzahra El Mansouri lors de son arrivée à Phnom Pen au Cambodge.**

**AHMED** ZOUBAÏR

La cheffe du gouvernement, Fatima Ezzahra El Mansouri, a représenté le Roi Mohammed VI au 20e Sommet de la Francophonie à Phnom Penhau Cambodge du 15 au 16 novembre. Une grand-messe où fleurissent comme à l'accoutumée les belles déclarations sur le partage culturel et la coopération qui se heurtent à une réalité beaucoup moins encourageante : la France fait payer au prix fort l'accès à son système éducatif aux pays locuteurs dont fait partie le Maroc. Un ensaignement en règle qui transforme la promotion de la langue française en activité lucrative en posant au passage une question de fond : peut-on prétendre défendre une langue et une culture tout en faisant supporter leur rayonnement à ceux qui les font vivre ?

Les parrains de la Francophonie aiment se gargariser des grandes formules. Solidarité, diversité culturelle, dialogue des civilisations, coopération et prospérité partagée… À Phnom Penh, les représentants des 90 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont décliné à nouveau ce généreux catalogue de bonnes intentions. Placé sous le thème « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable », le 20e Sommet entendait rappeler que la langue française constituait bien davantage qu'un outil de communication : un espace de partage, de culture et de valeurs communes.

Mais derrière cette belle vitrine diplomatique se cache une contradiction que Paris gagnerait à regarder en face. Pour les familles marocaines et d'autres pays qui ont choisi l'enseignement français, la francophonie représente un fardeau financier. Un minimum de 50.000 DH par enfant ! Défendre et parler la langue de Molière, oui, mais à condition de pouvoir en payer le prix !

Force est de reconnaître que les augmentations successives des frais de scolarité dans les établissements français au Maroc sont devenus un motif d'exaspération et de colère pour de nombreux parents. Pour la rentrée 2026, les familles ont dû absorber une hausse moyenne de 6,6 %, tandis que certains établissements connaissent des augmentations pouvant atteindre 18 % À cela s'ajoutent de nouveaux droits d'inscription annuels

Mais le problème dépasse largement celui des frais de scolarité. Il touche à une contradiction fondamentale dans la politique française de rayonnement culturel. La promotion d'une langue et d'une culture à l'étranger relève normalement d'une ambition de coopération, d'influence et de partage. Elle suppose un investissement de la puissance publique, des partenariats éducatifs et un effort financier destiné à rendre cette langue accessible au plus grand nombre. Or, dans la configuration actuelle, la France fait paradoxalement supporter aux familles des pays partenaires le financement cette ambition. Ce qui est tout de même un comble ! La France veut toujours, ce qui est légitime, que le français continue de rayonner, que les nouvelles générations s'approprient sa langue, sa littérature, ses références culturelles et ses programmes éducatifs sans pour autant se donner les moyens de cette ambition, considérant que cette fidélité culturelle doit être prise en charge en grande partie par les usagers des pays locuteurs. A coups de mensualités et de droits d'inscription exorbitants revus annuellement à la hausse, ces derniers se retrouvent à

## Contradiction

Le français reste une grande langue internationale, parlée par près de 396 millions de personnes et présente sur les cinq continents. Mais son avenir démographique dépend largement de l'Afrique, qui concentre déjà 65 % de ses locuteurs. Selon les projections de l'OIF, cette proportion pourrait atteindre neuf francophones sur dix à l'horizon 2050. Autrement dit, l'avenir de la langue française se joue largement sur un continent dont plusieurs pays entretiennent des liens historiques, linguistiques et culturels avec la France, notamment à travers leur passé colonial.

Là réside le paradoxe : Les pays africains constituent le principal moteur démographique de la francophonie de demain, mais leurs familles doivent souvent consentir des sacrifices financiers considérables pour accéder à l'enseignement français. Le Maroc, qui entretient avec la langue française une relation ancienne et particulière, se retrouve directement confronté à cette contradiction.

À Phnom Penh, les discours ont célébré la francophonie comme un formidable espace de solidarité et de prospérité partagée. Encore faut-il que cette solidarité se traduise dans les faits. Car on ne peut pas, d'un côté, appeler les peuples à défendre le français et, de l'autre, rendre son apprentissage toujours plus inaccessible aux familles qui souhaitent le transmettre à leurs enfants.

# Le Maigret du CANARD



leur corps défendant à financer en quelque sorte la diplomatie culturelle française. Une conception pour le moins singulière de la coopération culturelle !

Les autorités hexagonales expliquent ces augmentations par les contraintes budgétaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), notamment par le désengagement progressif de l'État dans le financement du réseau et le transfert d'une part croissante de ses charges vers les établissements et les familles. L'argument peut s'entendre du point de vue comptable. Il n'en demeure pas moins que ce désengagement pose une question politique centrale : pourquoi les pays francophones et leurs ressortissants devraient-ils supporter toujours davantage le coût élevé d'une mission qui participe après tout aux intérêts culturels, diplomatiques et stratégiques de la France ? La comparaison avec l'anglais rend la démarche française encore plus difficile à comprendre. L'anglais s'est imposé comme la langue dominante des échanges internationaux, du commerce, de la finance, de la recherche et des nouvelles technologies. Son apprentissage ouvre des portes sur un marché mondial particulièrement vaste. Le français, malgré son importance historique, culturelle et institutionnelle, évolue dans un espace linguistique beaucoup plus restreint et reste confronté à une concurrence de plus en plus importante y compris dans ses bastions historiques où l'anglais progresse de manière significative au détriment du français, notamment chez les jeunes. Le rapport 2026 de l'OIF reconnaît d'ailleurs cette cohabitation asymétrique avec l'anglais, particulièrement dominant dans les sphères économiques et technologiques.

La France devrait pourtant comprendre qu'une langue ne se défend pas uniquement à coups de sommets, de discours et de campagnes institutionnelles. Elle se transmet en facilitant son apprentissage, en soutenant les établissements, en formant les enseignants et en nouant des partenariats éducatifs accessibles surtout dans un contexte où la jeune génération connectée est de plus tentée de se tourner vers l'anglais.

Si Paris souhaite réellement préserver son influence culturelle face à la domination de l'anglais , il serait bien inspiré d'investir dans ceux qui la font vivre plutôt que de leur présenter des factures scolaires toujours plus salées.

Il ne s'agit évidemment pas de nier le coût réel de l'enseignement, la nécessité d'entretenir les infrastructures ou les contraintes financières auxquelles sont confrontés les établissements du réseau français à l'étranger. Mais ces impératifs ne sauraient exonérer la France de sa responsabilité dans la promotion d'une langue dont elle revendique le leadership culturel et institutionnel. La coopération ne peut pas fonctionner à sens unique, avec des partenaires sommés de contribuer financièrement à une ambition dont Paris recueille les dividendes diplomatiques.

La langue de Molière ne devrait être ni une franchise commerciale ni un produit de luxe. Elle est un patrimoine culturel partagé, dont le rayonnement dépend précisément de sa capacité à circuler librement au-delà des frontières françaises.

Les responsables français doivent comprendre que la francophonie mérite mieux qu'une caisse enregistreuse : elle a besoin d'une vision renouvelée et d'une véritable politique de coopération et de partage. .◗

## Complotisme délirant

# Le Maroc, fournisseur officiel de tous les malheurs algériens !

Décidément, en Algérie, il n'est plus une tuile qui ne convoque aussitôt le Maroc au banc des accusés. Déstabilisation, désinformation, trafic de stupéfiants, complots contre les Fennecs, incendies de forêts… et désormais, pollution des cours d'eau. Le Royaume vient d'être accusé de s'attaquer aux ressources hydriques du voisin! Dernier épisode en date qui ne coûte pas de source : Alger accuse Rabat de polluer délibérément l'oued Mouilah, qui alimente le barrage de Hammam Boughrara, dans la région de Tlemcen. À croire que les eaux usées possèdent une carte d'identité marocaine et nourrissent des intentions géopolitiques malveillantes !

Or, des chercheurs algériens ont depuis longtemps identifié plusieurs sources de pollution… sur le territoire national . Eaux usées urbaines et industrielles de Maghnia, rejets industriels, activités agricoles, insuffisances dans le traitement des effluents : le barrage a ses propres coupables, et ils sont de maison. Cette nouvelle accusation s'inscrit dans une longue tradition : faire du Maroc le bouc émissaire de tous les maux algériens qui trouvent leur origine dans l'incurie des responsables. Incendies ? C'est lui. Drogue ? C'est lui. Ressources hydriques menacées ? Encore lui. Il ne manquerait plus qu'on lui impute les sautes d'humeur du prix de la pomme de terre qui a déserté les étals des marchés ! La vérité c'est que les Algériens sont confrontés en permanence à des problèmes invraisemblables qui touchent à leur vie au quotidien. Dans un pays qui regorge de pétrole et de gaz, trouver du lait, de l'huile de table ou de la pomme de terre relève souvent de l'exploit. Pénuries récurrentes, files d'attente interminables, approvisionnement chaotique : les conditions de vie de la population tourne au calvaire.

Il est tellement plus commode de se réfugier derrière le complotisme et d'agiter le chiffon rouge marocain que de s'attaquer aux pénuries qui mettent crûment à nu l'incurie et l'incompétence des décideurs algériens . Désigner un ennemi extérieur demande, il est vrai, moins d'efforts que de gérer correctement un pays. La ficelle est tellement grosse que le spectacle en devient franchement risible. Comme si le grotesque avait besoin d'un supplément, Abdelmadjid Tebboune en a rajouté une couche en ressortant le dossier des stupéfiants. Dans une déclaration le 15 novembre, il a présenté une prétendue invasion de l'Algérie par la drogue comme une véritable guerre contre le peuple et sa jeunesse, allant jusqu'à évoquer la possibilité d'intervenir à la source de fabrication de ces substances au nom de la légitime défense. L'inénarrable homme-lige de l'armée n'a pas expressément nommé le Maroc, mais cette sortie s'inscrit dans le prolongement d'accusations récurrentes visant le Royaume, régulièrement présenté par des responsables algériens comme le principal pourvoyeur de stupéfiants.



Un couple anachronique en guerre avec lui-même !

### Saga du soupçon

« Que le trafic de drogue constitue un fléau grave, personne ne le conteste. Qu'il faille combattre les réseaux criminels, renforcer les contrôles et protéger la jeunesse algérienne, cela relève de l'évidence. Mais transformer un problème de criminalité, de consommation, de prévention et de sécurité publique en déclaration de guerre extérieure est une tout autre affaire. D'autant que l'Algérie, qui a rompu ses relations diplomatiques avec le Maroc en août 2021, a elle-même fermé la porte à toute coopération bilatérale avec son voisin. Difficile, dans ces conditions, de prétendre combattre efficacement un phénomène transfrontalier tout en s'employant à verrouiller les canaux de dialogue, de concertation et de coopération. Dans cette grande saga du soupçon, le Maroc semble décidément investi de pouvoirs extraordinaires. Il ne lui suffirait plus de fabriquer de la drogue pour inonder son voisin, d'incendier les forêts algériennes et de polluer ses cours d'eau. Il lui faudrait également expliquer les pénuries de lait, d'huile et de pommes de terre, les ratés chroniques de l'approvisionnement, le malaise social et les frustrations d'une jeunesse en quête d'avenir. force de sombrer dans le ridicule, Rabat pourrait bientôt être accusé non seulement de faire disparaître le dernier sachet de lait dans une épicerie d'Alger, mais aussi de pousser les produits de première nécessité, devenus introuvables, à boycotter les marchés algériens ! » Le président Tebboune ferait donc mieux de lâcher les baskets au Maroc et de mobiliser son énergie là où elle serait autrement plus utiles en ouvrir un front contre les pénuries chroniques, le mal-être social profond les dysfonctionnements de l'économie rentière et les défaillances structurelles d'un système de gouvernance qui peine à transformer la rente pétrolière et gazière en prospérité tangible pour la population. Voilà une guerre qui mériterait enfin d'être déclarée ! ◗

# Le Maigret du CANARD



## Total Call

# LES COMBINES DU COMBINÉ

***Après les patrons qui disparaissent en laissant leurs salariés sur le carreau, voici une autre entourloupe: muter un employé, le licencier de manière abusive puis organiser la dissolution de la société. Le grand numéro des emplois jetables continue…***



**Raphael Semo, gérant de Total Call et de Telecom Total Academy.**

Dans le petit monde troublant des centres d'appel, certains patrons ont manifestement décroché leur diplôme de management dans une école bien particulière : celle du holdup social. Après les dirigeants qui mettent la clé sous la porte, abandonnant des centaines de salariés sans salaire ni indemnités, voici une autre trouvaille pour le moins inventive : transférer un employé vers une autre structure, rompre ensuite son contrat de manière abusive et, cerise sur le combiné, organiser sa dissolution dans le dos du personnel.C'est la mésaventure vécue par Abdelaziz Diallo, un ressortissant sénégalais installé au Maroc, dont le parcours professionnel illustre les dérives auxquelles peuvent être confrontés les salariés du secteur. Après près d'une décennie de bons et loyaux services, le voilà brutalement privé de son emploi et, plus grave encore, embarqué dans un imbroglio juridique qui complique sérieusement le recouvrement de ses droits. L'affaire concerne Total Call, centre d'appel casablancais, filiale du groupe Iliad, propriété de Xavier Niel, patron de Free, réputé pour ses méthodes anti-syndicales révélées dans l'enquête de l'émission Cash Investigation diffusée le 26 septembre 2017 sur France 2, qui s'est intéressée aux méthodes de management de l'opérateur Free en consacrant une partie de son reportage au centre d'appels Total Call situé à Casablanca.

Abdelaziz Diallo y avait été recruté en 2015 comme conseiller multimédia Assistance Commerciale. Mais son itinéraire prend un tournant inattendu en mars 2018. Comme l'atteste son certificat de travail, il est alors muté, contre sa volonté, comme responsable de formation à temps plein au sein de Telecom Academy, une structure dépendant de Total Call, créée sous la forme d'une SARL à associé unique le 25 avril 2011 par Raphaël Semo, ressortissant français et gérant du centre d'appel de Free.

Le salarié poursuit ses fonctions jusqu'au 26 juin 2024. Ce jour-là, le couperet tombe : rupture unilatérale de son contrat de travail! La méthode est expéditive. Brutale. Un courrier de quelques lignes, signé par la direction des ressources humaines, lui est notifié à son domicile par huissier de justice. Pas d'explication, aucun motif n'a été avancé pour justifier une telle décision motivée apparemment par son refus d'accepter la moitié de ses indemnités de départ.

### Irrégularités

Mais le plus édifiant reste à venir. Décidé à faire valoir ses droits devant la justice, Abdelaziz Diallo découvre que Telecom Academy, la structure au sein de laquelle il travaillait depuis 2019, a entre-temps été radiée du registre de commerce. Une situation qui complique singulièrement ses démarches pour obtenir réparation et qui, selon les éléments rapportés, concerne également d'autres salariés placés dans une situation comparable.

Le scénario mérite quelques explications. Comment un salarié peut-il être transféré vers une filiale du centre d'appel , y exercer ses fonctions pendant plusieurs années, puis se faire licencier et découvrir que l'entreprise a été dissoute ? Qui répond des obligations de l'employeur ? Et surtout, qui doit assumer les conséquences de ses décisions troublantes dont le salarié est le premier à faire les frais ?

Recruté en 2015 par Total Call en qualité de conseiller multimédia Assistance commerciale, M. Diallo est muté, à compter de janvier 2019, vers une autre entité dénommée Telecom Academy, tout en conservant son ancienneté et autre droits dont son salaire de 12.000 DH net . Il y occupe les fonctions de chargé de formation jusqu'à son licenciement brutal, intervenu le 26 juin 2024.

Obligé de saisir la justice pour défendre ses droits,M. Diallo obtient gain de cause aussi bien en première instance qu'en appel. La justice de Casablanca condamne Telecom Academy à lui verser environ 400 000 DH de dommages et intérêts, assortis d'une astreinte de 100 DH par jour de retard dans l'exécution du jugement.

Mais cette victoire judiciaire a un goût amer. La justice a en effet retenu une distinction entre Total Call et Telecom Academy, considérant les deux structures comme des entités juridiquement distinctes. Pourtant, le plaignant avait versé au dossier plusieurs pièces, notamment des attestations de travail délivrées par Total Call, faisant état de ses changements de poste et de ses mutations internes. Des documents qui témoignent clairement de l'existence d'un lien organique entre les deux sociétés. Autre élément qui corrobore sa thèse : les deux enseignes ont le même gérant et partagent les mêmes locaux professionnels basés à Sidi Maârouf!

Conséquence de cette séparation juridique par la justice : malgré les décisions rendues en sa faveur, M. Diallo se retrouve dans l'impossibilité d'obtenir concrètement réparation. Telecom Academy ayant été dissoute, l'exécution du jugement devient naturellement problématique. Quant au gérant français de la société, il ne réside pas au Maroc, ce qui complique davantage toute démarche visant à le contraindre à honorer les engagements financiers de l'entreprise.

Au bout du compte, le salarié se re-

# Le Maigret du CANARD



trouve dans une situation aussi paradoxale qu'injuste : il a gagné son procès, obtenu la condamnation de son ancien employeur, mais reste privé de son indemnisation. Une victoire judiciaire sans lendemain, faute de débiteur solvable contre lequel faire exécuter la décision.

Le grand perdant de cette affaire reste donc M. Diallo, qui n'a pas réussi à faire reconnaître par la justice ce qu'il considère comme une réalité économique et opérationnelle : Tout porte à croire que Total Call et Telecom Academy sont les deux faces d'une même médaille.

"Il est regrettable que la justice n'ait pas reconnu l'existence d'un lien entre les deux entités, ce qui aurait permis à M. Diallo de faire valoir ses droits auprès de la maison mère, Total Call, et ainsi d'obtenir le recouvrement des indemnités qui lui ont été accordées par les tribunaux", indique une source proche du dossier.

Il appartiendra naturellement à la justice de démêler cet écheveau, de déterminer les responsabilités respectives des entités concernées, les conditions dans lesquelles la mutation a été opérée et les implications juridiques de la radiation de Telecom Academy. La question de la responsabilité éventuelle du groupe auquel appartient le centre d'appel initial mérite également d'être examinée. Au demeurant, ce litige soulève une question sur certaines pratiques de gouvernance des groupes étrangers de relation client opérant au Maroc. Il n'est pas rare que les maisons mères placent à la tête de leurs filiales marocaines des dirigeants non-résidents, dont l'éloignement géographique peut compliquer, voire neutraliser dans les faits, toute procédure judiciaire engagée contre eux. Une configuration qui pose question et qui peut donner le sentiment d'un montage particulièrement commode : profiter du marché et de la main-d'œuvre marocains, tout en plaçant les principaux responsables à une distance qui les met, en cas de conflit de travail à l'image de M. Diallo, à l'abri des conséquences judiciaires de leurs agissements abusifs . Une sorte de mécanisme d'irresponsabilité organisée, qui prive les salariés victimes de licenciements abusifs de recouvrer leurs droits. ◗



**Une main s'oeuvre sous-payée et en stress professionnel permanent.**

## *Formation, filiales et indemnités*

# Le grand jeu des chaises musicales

L'affaire Telecom Academy ouvre une autre fenêtre, moins connue, sur les coulisses du secteur: celle du business de la formation subventionnée. La création de structures dédiées à la formation professionnelle n'est pas une singularité de Total Call. De grands opérateurs de la relation client installés au Maroc, à l'image de Foundever, Teleperformance ou Intelcia, disposent également de dispositifs et de structures de formation destinés à accompagner leurs besoins en recrutement et en montée en compétences.

Pour ces groupes, la formation constitue un rouage essentiel de leur modèle économique. Elle permet de préparer les nouvelles recrues, de les familiariser avec les produits des donneurs d'ordre et de leur inculquer les procédures commerciales et les techniques de relation client. Rien de répréhensible, en soi, à condition que les formations dispensées correspondent réellement aux objectifs annoncés et que les financements publics soient utilisés conformément à leur vocation. Or, dans le secteur des centres d'appel, la frontière entre véritable formation professionnelle et simple apprentissage des besoins immédiats du donneur d'ordre mérite d'être interrogée. Une formation essentiellement consacrée à la connaissance d'un produit, à la maîtrise d'un argumentaire commercial ou à l'application de procédures internes permet certes au salarié d'être opérationnel sur son poste. Mais lui apporte-t-elle des compétences transférables, une qualification reconnue ou de véritables perspectives de reconversion professionnelle ? Si le salarié apprend surtout à vendre un abonnement téléphonique, à traiter les réclamations d'un opérateur ou à réciter les arguments commerciaux d'un client étranger, que lui reste-t-il lorsque le contrat commercial s'arrête ou que son employeur décide de le remercier ? Pas nécessairement un diplôme, encore moins une qualification susceptible de lui ouvrir les portes d'un autre métier. Il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont commencé à renforcer l'encadrement et le contrôle des dispositifs de formation financés sur fonds publics, notamment pour prévenir les irrégularités et les pratiques frauduleuses qui ont pendant longtemps détourné ces mécanismes de leur objectif initial. Au-delà du cas d'Abdelaziz Diallo, c'est toute la question de la protection des salariés des centres d'appel au Maroc qui se trouve de nouveau posée. Les exemples d'entreprises étrangères qui réduisent leurs effectifs, ferment boutique ou laissent leurs employés dans des situations sociales difficiles alimentent un malaise grandissant.

Et les perspectives ne sont guère rassurantes. Entre les restrictions réglementaires qui touchent le démarchage téléphonique sur certains marchés étrangers, notamment en France, et l'irruption de l'intelligence artificielle dans les métiers de la relation client, le modèle économique de nombreuses plateformes est appelé à évoluer. Avec, à la clé, le risque de nouvelles vagues de suppressions d'emplois et de salariés laissés sans véritable accompagnement. Pendant ce temps, les pouvoirs publics continuent de soutenir l'offshoring et les centres d'appel à travers différents mécanismes d'incitation, notamment fiscaux. L'État sait donc se montrer généreux lorsqu'il s'agit d'attirer les investisseurs et de leur dérouler le tapis rouge. Mais lorsque certains employeurs n'hésitent pas à contourner leurs obligations sociales, c'est un silence embarrassé et embarrassant qui prévaut. Mais où sont les moyens de pression du gouvernement pour contraindre les entreprises indélicates à respecter leurs obligations envers leurs salariés ? Pourquoi les aides publiques ne s'accompagnent-elles pas de garanties suffisamment dissuasives en matière de stabilité de l'emploi, de transparence et de respect du Code du travail ? Et pourquoi les entreprises qui bénéficient de la solidarité fiscale nationale ne seraient-elles pas tenues à une exemplarité sociale à la hauteur des avantages consentis?

### Marathon judiciaire

À quoi sert finalement le Code du travail si certains salariés doivent à chaque fois se lancer dans un marathon judiciaire à l'issue incertaine de surcroît pour tenter de récupérer ce qui leur est dû ? À quoi servent les dispositifs de formation subventionnés si les compétences acquises ne protègent pas les travailleurs contre l'obsolescence professionnelle ? Et à quoi servent les incitations publiques si, au bout du compte, le contribuable finance les centres d'appel tandis que les salariés sont souvent livrés à des agissements patronaux indignes et jamais sanctionnés ? Derrière les façades vitrées et les discours policés sur la modernité de l'offshoring se cache souvent une réalité sociale autrement moins reluisante. Dans nombre de centres d'appel, les salariés sont soumis à des cadences infernales, à une surveillance permanente des performances, à des objectifs commerciaux souvent intenables et à une pression managériale qui ne laisse guère de répit. À cette exploitation quotidienne s'ajoutent des salaires dérisoires au regard des exigences du métier, des horaires contraignants et une faible reconnaissance professionnelle. Résultat : stress chronique, épuisement psychologique et burn-out sont les conséquences d'un secteur volatil dont les patrons tendent à considérer les employés comme de simples voix interchangeables, branchées sur un casque et débranchées dès qu'elles ne répondent plus aux objectifs.

Le Maroc n'a pas vocation à devenir une terre juteuse pour les uns et un centre de précarité pour les autres. Il ne suffit pas de compter les emplois créés pour mesurer le succès d'une politique d'attractivité. Encore faut-il regarder dans quelles conditions ils sont créés, combien de temps ils durent et quels droits conservent réellement ceux qui les occupent. ◗

Le Maigret du CANARD



# OCP Du choc du soufre à la quête d'un nouveau souffle

***Entre flambée du soufre, recul des résultats, retrait de Fitch et recomposition de sa stratégie financière, le groupe phosphatier traverse une séquence délicate. Mais réduire cette période à une crise est une lecture trop réductrice. Voici pourquoi.***

**AHMED** ZOUBAÏR

Le géant marocain des phosphates est-il en train de traverser une zone de turbulences ou de préparer un nouveau virage stratégique ? Les deux phénomènes ne sont pas incompatibles. Depuis les perturbations provoquées par la fermeture du détroit d'Ormuz, OCP doit composer avec un environnement particulièrement contraignant. La flambée du prix du soufre, matière première indispensable à la fabrication de l'acide sulfurique utilisé dans la transformation du phosphate, a sérieusement bousculé son équation économique. À cette pression sur les coûts se sont ajoutées des interrogations sur son endettement, le retrait de Fitch Ratings de son dispositif de notation et une série de décisions financières qui alimentent des commentaires parfois malveillants sur la trajectoire du groupe.

Pour autant, le tableau mérite d'être regardé dans toute sa complexité. Car si le choc est réel, il ne signifie pas que le modèle OCP est à bout de souffle. Il met surtout à l'épreuve sa capacité à absorber les secousses internationales et à accélérer des transformations qui, pour certaines, étaient déjà dans les cartons.

## Ormuz, le grain de soufre dans la machine

Le premier front est industriel. La paralysie des flux maritimes dans le détroit d'Ormuz, passage stratégique pour une part considérable du commerce mondial du soufre, a provoqué une flambée des cours et renchéri considérablement les approvisionnements du groupe. Or, pour OCP, le soufre n'est pas un intrant secondaire : il constitue un maillon essentiel de la chaîne de production des engrais phosphatés.

Les chiffres donnent la mesure du choc. Selon les données de l'Office des changes, les importations marocaines de soufre brut ont atteint 20,2 milliards de dirhams sur les huit premiers mois de 2026, soit une augmentation de 12,3 milliards par rapport à la même période de l'année précédente. Cette envolée intervient alors même que les exportations d'engrais ont reculé.

Il serait pour le moins injuste de reprocher à OCP de ne pas avoir anticipé un événement géopolitique d'une telle ampleur. La fermeture du détroit d'Ormuz et ses répercussions sur les chaînes mondiales d'approvisionnement constituent un choc exogène, difficilement prévisible, dont aucun groupe industriel ne pouvait véritablement mesurer à l'avance l'ampleur et la durée. La preuve en est que plusieurs multinationales, autrement plus puissantes et disposant de moyens financiers et logistiques considérables, ont elles aussi subi de plein fouet les conséquences de cette rupture. OCP n'a donc pas été épargné par une onde de choc qui dépasse largement son périmètre et ses capacités d'anticipation.



**Le président d'OCP Mostafa Terrab.**

Au premier semestre 2026, OCP a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 48,4 milliards de dirhams, en baisse d'environ 7 % sur un an. Son excédent brut d'exploitation s'est établi à 13,3 milliards, enregistrant un recul de 28,5 %. La pression sur les marges est donc incontestable.

Mais il serait réducteur de ne voir dans cette séquence qu'une dégradation de la performance puisque groupe a activé plusieurs leviers d'adaptation : diversification géographique des fournisseurs, sécurisation des stocks, ajustement des cadences industrielles et réorientation progressive de son portefeuille vers des produits moins dépendants du soufre.

Le triple superphosphate (TSP) illustre cette inflexion. Moins gourmand en soufre et ne nécessitant pas d'ammoniac dans son processus de fabrication, il constitue une alternative intéressante dans un contexte de tension sur les matières premières. OCP a également déployé des efforts pour développer des sources d'approvisionnement alternatives, notamment au Kazakhstan, au Canada et en Asie centrale. À plus long terme, la valorisation de ressources locales issues de minerais sulfurés, avec notamment Managem, pourrait contribuer à réduire cette dépendance extérieure.

Autre épisode qui a alimenté les interrogations, le retrait de Fitch Ratings. Le 12 novembre, l'agence américaine a annoncé la suppression de l'ensemble de ses notations concernant OCP, après que le groupe eut décidé de ne plus participer à son processus d'évaluation. La nuance est importante : il ne s'agit pas d'une dégradation prononcée par Fitch, mais d'un désengagement volontaire de l'émetteur.

Avant ce retrait, l'agence avait confirmé la note BB+, assortie d'une perspective stable. Une appréciation inférieure d'un cran à celles attribuées par Moody's (Baa3) et Standard & Poor's (BBB-), qui maintiennent toutes deux OCP dans la catégorie investissement.

Le groupe conserve donc deux notations internationales, mais renonce à un troisième regard sur sa situation financière. Une décision qui peut se comprendre compte tenu de la différence de perception entre les agences, mais qui ne fait pas disparaître les questions soulevées par Fitch sur l'évolution de l'endettement et la pression exercée sur les marges. En matière de financement

## Terrab, l'art de rebattre les cartes

Au milieu de cette recomposition, un acteur occupe naturellement le devant de la scène : Mostafa Terrab. À la tête d'OCP depuis deux décennies, le président du groupe s'est construit une réputation de dirigeant capable de faire évoluer en profondeur un modèle industriel, d'anticiper les mutations des marchés et de transformer les contraintes en opportunités. La séquence actuelle constitue un défi pour ce manager hors pair et un nouveau test de cette capacité d'adaptation.

La stratégie semble désormais s'articuler autour de plusieurs priorités : réduire la vulnérabilité aux matières premières importées, optimiser le portefeuille de fertilisants, réaménager les équilibres financiers et ouvrir de nouveaux relais de croissance. Le développement du TSP, les pistes d'approvisionnement local en soufre et le projet de valorisation de l'uranium s'inscrivent dans cette logique. Cette réorientation intervient également dans un contexte d'arbitrages financiers. Le groupe a dû revoir certaines dépenses d'investissement, avec une baisse de 36 % de ses investissements au premier semestre, selon les données rapportées. L'enjeu consiste donc à préserver les projets les plus structurants sans compromettre les ambitions industrielles de long terme.

Il serait néanmoins prématuré de considérer que tous les défis sont derrière OCP. La volatilité des matières premières, le poids de l'endettement, les tensions sur les marges et la confiance des investisseurs continueront sans doute de peser sur les prochains exercices. La diversification ne produira pas non plus ses effets du jour au lendemain. Mais le groupe dispose d'atouts considérables : des réserves phosphatières de premier plan, une position dominante sur le marché mondial des engrais, une infrastructure industrielle intégrée et une présence commerciale internationale forte.

Mostafa Terrab a compris que le modèle de demain ne pourra pas être une simple reproduction de celui d'hier. Le choc d'Ormuz agit, à cet égard, comme un accélérateur de transformation. Entre restructuration financière, diversification industrielle et exploration de nouveaux métiers, le patron d'OCP paraît résolument engagé dans une nouvelle partie d'échecs dont les prochaines décisions seront déterminantes.

Le géant des phosphates ne joue pas seulement la défensive face à la crise. Il cherche aussi à redessiner son terrain de jeu avec de nouvelles règles du jeu. ◗

# Le Maigret du CANARD



international, la transparence et la confiance des investisseurs restent en effet des actifs aussi précieux que les réserves de phosphate.

Il convient toutefois de ne pas confondre retrait de notation et incident de crédit. Aucun défaut de paiement ni déclassement supplémentaire n'a été annoncé à cette occasion. Les appréciations de Moody's et S&P restent en vigueur. Le débat porte davantage sur la stratégie de communication financière du groupe et sur la manière dont il souhaite être évalué par les marchés.

Dans le même registre financier, OCP a annoncé le remboursement anticipé d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel émis en décembre 2016. L'opération, prévue pour le 23 décembre 2026, porte sur l'intégralité des obligations encore en circulation, réparties entre six tranches. Le remboursement s'effectuera à leur valeur nominale, majorée du coupon dû à cette échéance. Cette décision mérite d'être replacée dans son contexte. Il ne s'agit pas d'un remboursement précipité consécutif au retrait de Fitch, mais de l'exercice d'une option contractuelle prévue dès l'émission initiale. Elle intervient néanmoins à un moment où le groupe reconfigure sa structure de financement et cherche à préserver ses marges de manœuvre.

Il faut également rappeler qu'en avril 2026, OCP avait réalisé une opération historique en levant 1,5 milliard de dollars à travers une émission obligataire hybride perpétuelle internationale, une première pour une entreprise africaine. Cette levée visait notamment à diversifier ses ressources financières et à soutenir son programme d'investissement. Les deux opérations témoignent d'une gestion active de la dette, même si leur portée exacte ne pourra être appréciée qu'à la lumière de l'évolution des flux de trésorerie et du coût global du financement.

## L'uranium, nouvelle frontière du groupe

Mais c'est peut-être sur le terrain de la diversification que se dessine le changement le plus intéressant. OCP ne veut manifestement pas rester cantonné à son métier historique, aussi stratégique soit-il. “Les discussions engagées avec les groupes français EDF et Orano autour de la valorisation de l'uranium naturellement présent dans la roche phosphatée ouvrent une perspective industrielle inédite”, explique à cet égard un expert.

L'idée consiste à récupérer cette matière à partir de l'acide phosphorique produit par le groupe, puis à la transformer en concentré d'uranium, communément appelé yellowcake. Un projet d'unité industrielle près de Jorf Lasfar est envisagé à l'horizon 2028. Selon les informations rapportées par la presse internationale, les premiers essais à petite échelle ont donné des résultats concluants et les progrès technologiques permettent d'envisager une extraction économiquement viable.

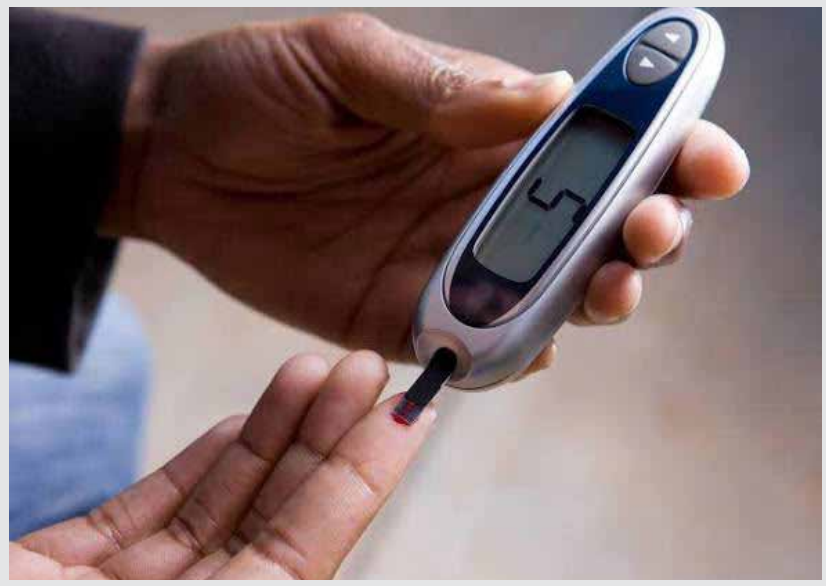
L'enjeu dépasse largement le seul périmètre d'OCP. Dans un contexte où la France cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en combustible nucléaire, le Maroc pourrait devenir un partenaire industriel de premier plan. Les discussions pourraient déboucher sur un protocole d'accord à l'occasion de la visite d'État envisagée du roi Mohammed VI à Paris en janvier 2027.

Ce projet n'est cependant pas encore un partenariat industriel définitivement conclu. Une première tentative de coopération franco-marocaine dans ce domaine, en 2007, n'avait pas abouti. La rentabilité de l'extraction constituait alors le principal obstacle. La nouvelle approche devra par conséquent faire ses preuves à l'échelle industrielle. Mais le simple fait que cette piste soit réactivée, avec des technologies plus performantes et un contexte énergétique différent, témoigne de l'intérêt stratégique de cette diversification. ◗

## Le Maroc rongé par le diabète

# Une société de plus en plus malade de son mode de vie

***Près de 2,7 millions d'adultes marocains vivent avec le diabète, dont une bonne partie sans le savoir. Mauvaises habitudes alimentaires, sédentarité, surpoids et dépistage insuffisant alimentent ce fléau qui n'épargne plus les enfants. Une bombe sanitaire et économique à retardement.***



**Le diabète de type 2 peut évoluer si-lencieusement pendant plusieursannées avant d'être découvert.**

Le sucre est devenu un sérieux problème de santé publique au Maroc. Et les chiffres donnent le vertige. Près de 2,7 millions d'adultes sont atteints de diabète, selon les données nationales disponibles, tandis que près d'un malade sur deux ignore son état. Plus inquiétant encore, cette maladie chronique progresse dans toutes les catégories sociales et touche désormais un nombre préoccupant d'enfants et d'adolescents. Selon la Fédération internationale du diabète, le Royaume comptait environ 42 500 jeunes de moins de 20 ans vivant avec un diabète de type 1 en 2024.

Le scénario à l'horizon 2050 a de quoi inquiéter : si les tendances actuelles se poursuivent, le Maroc pourrait compter plus de 4,2 millions d'adultes diabétiques.

Comment expliquer cette progression ? Plusieurs facteurs se conjuguent. La transformation des habitudes alimentaires occupe une place centrale : consommation excessive de boissons sucrées, pâtisseries, produits industriels, aliments riches en graisses et en calories, au détriment des fruits, des légumes et des repas équilibrés. À cela s'ajoutent la sédentarité, la diminution de l'activité physique, le surpoids et l'obésité, devenus des phénomènes préoccupants dans la société marocaine. L'urbanisation et les nouveaux modes de vie, avec davantage de temps passé devant les écrans et moins de déplacements à pied, accentuent cette tendance.

Les enfants ne sont pas épargnés. Si le diabète de type 1, lié à une réaction auto-immune et non à une consommation excessive de sucre, peut apparaître dès le plus jeune âge, le diabète de type 2 est également favorisé chez les jeunes par l'obésité, la sédentarité et les prédispositions familiales. L'environnement alimentaire, notamment la multiplication des boissons sucrées et des produits ultra-transformés, contribue à installer très tôt des comportements à risque.

Mais le véritable danger réside aussi dans le diagnostic tardif. Le diabète de type 2 peut évoluer silencieusement pendant plusieurs années avant d'être découvert, parfois à l'occasion de complications graves : atteintes rénales, troubles cardiovasculaires, perte de vision ou amputations. Selon le médecin et chercheur Tayeb Hamdi, un nouveau cas serait diagnostiqué toutes les cinq à six minutes au Maroc.

La facture est tout aussi alarmante. Une étude publiée en 2025 estime le coût économique et social de cette maladie à 3,8 % du PIB marocain en 2023, soit plusieurs dizaines de milliards de dirhams. Ce montant englobe non seulement les dépenses médicales, mais aussi les pertes de productivité, les incapacités et les décès prématurés.

Face à cette hémorragie sanitaire et financière, le Maroc ne peut se contenter de traiter les malades une fois les complications installées. Il faut investir davantage dans le dépistage précoce, l'éducation nutritionnelle, la prévention de l'obésité infantile et la promotion de l'activité physique dès l'école. La sensibilisation des familles, un meilleur accès aux examens biologiques et un suivi médical régulier doivent également devenir des priorités.

Car le diabète n'est pas une fatalité. Mais sans changement profond des comportements et une politique de prévention à la hauteur du problème, la facture risque de devenir encore plus indigeste. Et ce ne sont pas seulement les Marocains qui en paient le prix côté santé mais aussi les finances publiques et l'économie nationale. ◗

Le Maigret du CANARD



Koutoubia

# La success-story tourne en eau de boudin !

***Du boucher artisanal devenu industriel jusqu'au député du PAM, Tahar Bimezzagh a longtemps su conjuguer réussite entrepreneuriale et fréquentation assidue des cercles politiques. Aujourd'hui, son groupe se trouve confronté à une crise tout à la fois financière, judiciaire et sociale, qui soulève une question fondamentale: comment un fleuron de l'agroalimentaire marocain a-t-il pu sombrer dans une telle situation ?***

**JAMIL** MANAR



**Tahar Bimezzagh paie le prix du mélange des genres.**

Il fut un temps où Koutoubia incarnait une success-story à la marocaine. Née de la boucherie paternelle spécialisée dans la charcuterie — le fameux cacher dans le jargon marocain —, l'entreprise s'était hissée au rang de groupe industriel présent sur plusieurs segments de la transformation des viandes, parvenant à s'imposer durablement dans le paysage agroalimentaire national. L'héritier, Tahar Bimezzagh, artisan de cette modernisation, était devenu une figure emblématique de cette réussite entrepreneuriale, au point d'être érigé en modèle d'ascension sociale par le travail et la détermination.

Mais les belles histoires connaissent parfois des lendemains moins glorieux. Aujourd'hui, l'empire Koutoubia traverse une zone de fortes turbulences, et la question de sa survie industrielle se pose désormais avec une acuité particulière. En effet, une demande de liquidation judiciaire visant Casa Viande, filiale du groupe, est actuellement examinée par la cour d'appel de commerce de Casablanca. Une expertise judiciaire a été ordonnée afin d'établir la situation financière de cette entité et de déterminer si des confusions patrimoniales ou financières existent avec d'autres enseignes du groupe, y compris la société mère.

Les signaux d'alerte n'ont pas manqué. Dès 2023, les salariés de plusieurs filiales dénonçaient des retards de paiement des salaires et une dégradation de leurs conditions de travail. En août de cette même année, quelque deux cents employés ont fait état de plusieurs mois d'arriérés de rémunération. Le conflit avait été porté devant l'inspection du travail et les autorités préfectorales de Mohammedia. À ces tourments se sont ajoutés les retards de paiement accumulés auprès d'une multitude de fournisseurs de viandes, notamment de dinde.

En décembre 2023, la situation prend une tournure encore plus préoccupante : salaires impayés, licenciements, tensions syndicales, difficultés d'approvisionnement et disparition progressive des produits Koutoubia des rayons de la grande distribution, au profit de marques concurrentes.

Après s'être longtemps réfugié dans le silence, le management du groupe reconnaît l'existence de difficultés financières, qu'il explique, dans un communiqué publié le 28 décembre 2023, par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine, lesquelles auraient perturbé les approvisionnements, la production et la trésorerie. Soucieux de rassurer ses créanciers et, surtout, de gagner du temps, Bimezzagh annonce un plan de relance à compter de janvier 2024, prévoyant notamment la régularisation des salaires et le rétablissement des couvertures médicales et sociales.

Ces promesses n'ont manifestement pas suffi à dissiper les inquiétudes. Les alertes sociales et les difficultés opérationnelles ont continué d'alimenter les interrogations sur la capacité du groupe à retrouver son rythme industriel et sa santé financière.

Mais l'histoire de Koutoubia ne saurait être contée sans évoquer le parcours politique chaotique de son fondateur. Tahar Bimezzagh n'était pas seulement un entrepreneur prospère : il avait également investi le terrain politique sous les couleurs du Parti authenticité et modernité (PAM), dont il est devenu député de Mohammedia lors des la législature 2016-2021.

Ce basculement illustre cette porosité, parfois problématique, entre l'argent et la politique qui caractérise une partie du capitalisme national. L'homme d'affaires a notamment été associé à l'entourage d'Ilyas El Omari, ancien patron du PAM, à l'époque où le parti du « Tracteur » jouait de sa proximité avec les sphères du pouvoir pour recruter des personnalités fortunées telles que Bimezzagh et les mettre à contribution dans son projet d'écarter les islamistes du gouvernement. Il s'agit dès lors de savoir dans quelle mesure les sollicitations financières d'Ilyas El Omari et les relations entretenues entre le patron de Koutoubia et le dirigeant politique ont pu impacter la trésorerie du groupe et creuser son déficit.

Au-delà de ces vicissitudes politiques, les difficultés de Koutoubia soulèvent des questions autrement plus essentielles. Comment un groupe ayant atteint une telle dimension industrielle a-t-il pu en arriver à solliciter sa liquidation judiciaire ? Quel est le poids réel de l'endettement ? Comment les différentes filiales ont-elles été financées ? Existe-t-il des transferts de trésorerie ou des engagements croisés entre les sociétés du holding ?

C'est précisément ce que l'expertise judiciaire devra déterminer. Les relations financières entre Casa Viande, les autres filiales et la société mère sont au cœur des investigations, lesquelles devront notamment permettre de démêler l'écheveau complexe des responsabilités et de distinguer celles qui incombent proprement à chaque entité.

Car derrière les procédures et les chiffres se trouvent aussi des salariés, des familles, des fournisseurs et tout un écosystème économique qui risque de subir les conséquences d'une faillite dont il n'est nullement responsable.

L'affaire Bimezzagh pose, en définitive, une question récurrente dans le capitalisme marocain : celle de la gouvernance des entreprises familiales, de la transparence financière et de la frontière entre influence économique et pouvoir politique. Une réussite entrepreneuriale ne saurait tenir lieu de garantie éternelle, pas plus qu'une proximité avec les cercles politiques ne peut se substituer à une gestion rigoureuse.

Originaire de Tafraoute, dans le Souss, Tahar Bimezzagh n'a pas limité ses ambitions à la charcuterie industrielle. Au fil de son ascension, l'homme d'affaires a également diversifié ses investissements, en plaçant une partie de ses billes dans l'immobilier. Un secteur où les perspectives de valorisation patrimoniale peuvent être considérables. De la viande à la pierre, le patron de Koutoubia a ainsi élargi son terrain de jeu économique, faisant fructifier ses intérêts bien au-delà des ateliers de production. Reste à savoir quelle place occupent ces actifs immobiliers dans le patrimoine global de ses affaires, alors que l'expertise judiciaire annoncée devra notamment éclairer les éventuelles connexions financières entre les différentes entités du groupe.

Du Tracteur au hachoir, l'itinéraire de Koutoubia prend aujourd'hui des allures de mauvaise recette. Celui qui avait longtemps donné dans la charcuterie industrielle et les fréquentations politiques se retrouve désormais confronté à une autre forme de moulinette : celle des créanciers, des procédures judiciaires et des expertises comptables. Le temps où le groupe faisait recette semble bien loin. Aujourd'hui, ce n'est plus la viande qui passe à la découpe, mais les comptes qui risquent de finir en pâté. ◗



Caricature

# Agadir referme en beauté la 9e édition du FICA 2026

***Réunissant 590 artistes issus de 78 pays autour du thème « Un monde sans guerres », cette édition a également été marquée par le lancement de projets structurants pour promouvoir l'art de la caricature dans le monde arabe et en Afrique.***




**Le directeur du Fica Naji Benaji remettant un prix à un jeune talent.**

**JAMIL** MANAR

Le rideau est tombé, le 15 novembre, à Agadir, sur la 9e édition du Festival international de la caricature en Afrique (FICA 2026), organisée du 12 au 15 novembre sous le thème évocateur « Un monde sans guerres, la coexistence pacifique, un choix moral ». par l'association Atlas de Caricature et le Canard Libéré avec le soutien du ministère de la Culture. Cette édition a connu une participation internationale remarquable, confirmant le rayonnement grandissant de ce rendez-vous culturel et artistique qui s'impose progressivement sur la scène mondiale.

Au-delà de sa dimension artistique, le festival a placé la caricature au cœur d'une réflexion sur les grands enjeux de notre temps. Langage universel affranchi des frontières et des barrières linguistiques, cet art s'est une nouvelle fois affirmé comme un puissant moyen d'expression, capable de dénoncer les violences, de questionner les conflits et de défendre les valeurs de paix, de tolérance et de coexistence entre les peuples.

Le temps fort de cette édition a été incontestablement le sacre du caricaturiste marocain Bouali Moubarak, qui a remporté le premier prix du concours international grâce à son œuvre intitulée « Enfants des guerres », publiée par Hespress.

À travers une composition d'une grande intensité émotionnelle, l'artiste livre une représentation bouleversante du sort des enfants pris dans la tourmente des conflits armés. On y découvre des enfants dotés d'ailes, s'élevant vers le ciel, tandis que des bombes s'abattent sur des habitations réduites en ruines. Une image saisissante qui oppose l'innocence de l'enfance à la barbarie de la guerre et donne toute sa portée humaine au thème de cette édition.

Au fil des années, l'artiste a participé à de nombreuses expositions au Maroc, en Europe et en Amérique. Son talent lui a valu d'être désigné Caricaturiste de l'année 2023 par le Réseau maroco-américain à Washington. Il avait également été honoré lors de la précédente édition du FICA, en 2025.

Le deuxième prix a été attribué au caricaturiste turc Mustafa Zeki Yüce, tandis que le troisième est revenu à Nader Hafezi, représentant la France. Les prix spéciaux ont distingué Ali Reza Pakdel (Canada), Hiba Ahmadi (Iran) et Jitet Kustana (Indonésie).

Cette consécration vient récompenser un parcours artistique riche et une longue expérience dans le dessin de presse. Né à Tata en 1971 et installé aujourd'hui au Canada, Bouali Moubarak a fait ses premiers pas dans la caricature au début des années 1990, notamment dans les colonnes des journaux Al Alam et L'Opinion. Il a ensuite collaboré avec plusieurs médias nationaux et internationaux avant de publier régulièrement ses dessins sur Hespress à partir de 2011.

Autre volet de la compétition, le concours du portrait caricatural a consacré l'artiste indonésien Jioenk Wie, lauréat du premier prix. Il devance le Péruvien Walter Toscano, arrivé en deuxième position, et le Chinois Guo Yi, qui décroche le troisième prix.

Les distinctions spéciales ont été décernées à Khadr Hassan (Égypte), Marco D'Agostino (Italie) et Didi Rongo (Indonésie). Un palmarès qui illustre la diversité des sensibilités, des techniques et des approches artistiques représentées au sein du festival.

## 590 artistes de 78 pays et plus de 1427 œuvres

Les chiffres donnent la mesure de l'ampleur internationale de cette neuvième édition. Pas moins de 590 artistes, dont 30 Marocains et 560 représentants de 78 pays, ont pris part à la manifestation, en soumettant plus de 1 427 œuvres. Une mobilisation qui témoigne de l'attractivité croissante du FICA auprès des dessinateurs de presse et caricaturistes des différents continents.

Pour El Naji Bennaji, directeur du festival, le choix du thème « Un monde sans guerres» dépasse largement le cadre d'une simple orientation artistique. Il traduit une prise de position humaine et culturelle face aux tragédies provoquées par les conflits armés, dont les premières victimes sont trop souvent les enfants et les populations civiles.

Le directeur du FICA a également souligné le rôle de la caricature dans la sensibilisation aux drames humains et la diffusion d'une culture de paix et de compréhension mutuelle. Depuis sa création en 2017, le festival s'attache à promouvoir le dessin de presse, à soutenir les artistes et à multiplier les passerelles entre les créateurs marocains et leurs homologues internationaux. Une ambition qui contribue à positionner le Maroc comme un espace de dialogue interculturel et de création artistique.

## Un hommage aux figures emblématiques de la caricature marocaine et arabe

La programmation a également été ponctuée de moments de reconnaissance et de transmission. Le festival a ainsi rendu hommage au caricaturiste marocain Abdellah Derkaoui, saluant son parcours et sa contribution au développement de la caricature et du dessin de presse au Maroc. Une distinction qui vient consacrer une expérience créative ayant marqué durablement ce domaine artistique. Un autre hommage a été réservé à l'artiste et écrivain égyptien Imad Gomaa Imam, fondateur et directeur du Forum arabe des pionniers de la caricature. Il s'agit du premier artiste non marocain à recevoir une telle distinction dans le cadre du FICA. À travers cette initiative, les organisateurs ont voulu souligner l'importance des liens entre les différentes générations de caricaturistes arabes et encourager les échanges entre leurs expériences respectives.

Ces hommages ont également été l'occasion de rappeler le rôle de ces pionniers dans l'affirmation de la caricature comme un art critique, engagé et profondément ancré dans les réalités sociales, politiques et culturelles.

## Vers un Musée arabe de la caricature à vocation africaine

L'une des avancées majeures de cette édition réside dans les initiatives de coopération et de structuration du secteur. Une convention de partenariat a ainsi été signée entre l'Association marocaine de la caricature et l'Association arabe des arts de la caricature, basée en Égypte. Cet accord vise à renforcer les échanges d'expériences, à développer les collaborations professionnelles et à mettre en place des projets communs au service de cet art. Les organisateurs ont également annoncé deux projets d'envergure : la création d'un Musée arabe de la caricature ouvert sur l'Afrique et l'élaboration d'une Encyclopédie arabe de la caricature destinée à recenser et documenter les œuvres ainsi que les parcours des grands noms de cette discipline.

Ces initiatives ambitionnent de constituer un patrimoine artistique et journalistique de référence, en préservant les œuvres, en valorisant leurs auteurs et en transmettant aux générations futures la mémoire d'un art qui accompagne, souvent avec une liberté de ton singulière, les mutations du monde arabe et africain.

## Des ouvrages pour enrichir la réflexion sur la caricature

Le programme culturel a également accordé une place aux publications consacrées à l'art du dessin satirique. Deux ouvrages ont ainsi été présentés et dédicacés : « En présence de Mehmez », préparé par l'artiste plasticien et écrivain Mustapha Ajmaa, et « Satire et Liberté. La Caricature Politique dans la Presse Marocaine », du journaliste et écrivain Bouchaib Debbar. La rencontre s'est déroulée en présence de plusieurs artistes, journalistes, chercheurs et passionnés de caricature, parmi lesquels le pionnier marocain Larbi Sabbane. Ces publications ont apporté une dimension intellectuelle supplémentaire à la manifestation, en contribuant à la documentation des expériences artistiques et journalistiques et en nourrissant la réflexion sur les rapports entre caricature, liberté d'expression, presse et transformations de la société.

## Le FICA, bien plus qu'un festival de dessin satirique

Durant quatre jours, Agadir aura ainsi été le point de convergence de sensibilités artistiques venues des quatre coins du monde. Cette neuvième édition a confirmé que la caricature ne saurait être réduite à un simple exercice graphique ou à une illustration humoristique de l'actualité. Elle constitue un langage à part entière, capable de condenser en quelques traits les contradictions du monde, de dénoncer ses injustices et de porter des messages que les mots ne parviennent pas toujours à exprimer.

Au terme de cette édition particulièrement riche, le Festival international de la caricature en Afrique conforte son statut de plateforme internationale de rencontre, de création et de dialogue. En donnant une visibilité aux artistes confirmés comme aux jeunes talents, il contribue à défendre la liberté d'expression et à faire du dessin de presse un trait d'union entre les cultures et les peuples. Le FICA 2026 a donc refermé ses portes, mais pas son chantier. Car dans un monde où les conflits semblent parfois avoir davantage la parole que la raison, la caricature rappelle, avec la force de l'image et l'irrévérence du trait, que la paix demeure un combat universel. Et qu'un crayon peut parfois faire éclater des vérités douloureuses que les va t'en guerre cherchent à masquer derrière des discours entendus. ◗

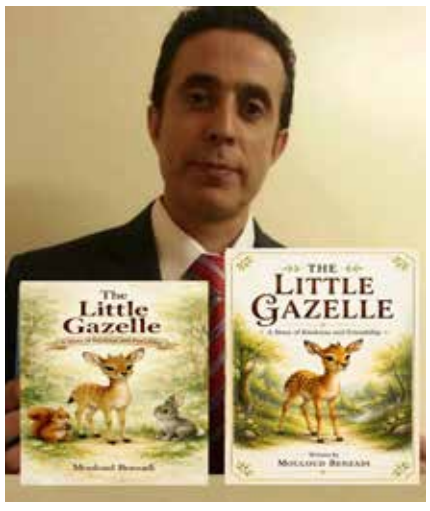
Can'Art et CULTURE

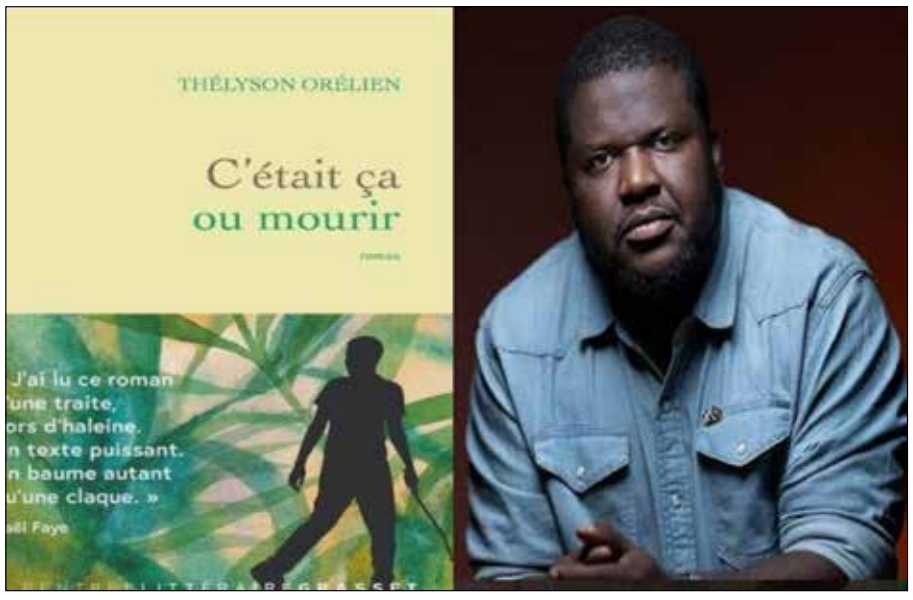


## Affaire Thélyson Orélien

# l'Académie Goncourt face à son propre verdict

**MOULOUD** BENZADI *




**D'innombrables médias ont affirméque le livre avait été généré par une IA, alors qu'ils s'appuyaient tous, sur les résultats d'un seul et même détecteur...**

Le 25 septembre 2026, l'Académie Goncourt a retiré C'était ça ou mourir, premier roman de l'écrivain haïtien-canadien Thélyson Orélien, de la course au Goncourt et au Renaudot, après des soupçons d'utilisation de l'intelligence artificielle lancés quatre jours plus tôt par un compte anonyme sur X. Cet article ne plaide pas l'innocence de l'auteur et ne prétend pas que son livre n'a pas été écrit par une IA. Il examine la légitimité de la décision de l'Académie et ses conséquences possibles pour l'institution.

### Plusieurs médias, un seul détecteur

Tout commence le 21 septembre 2026, lorsqu'un compte anonyme sur X, « Balance ton Claude », affirme que des passages du premier roman de Thélyson Orélien ont été analysés par le détecteur Pangram et jugés générés par une IA à 100 %. Le compte assure avoir testé plusieurs extraits du manuscrit, avec le même verdict presque à chaque fois.

Les journalistes de France Inter Stéphane Jourdain et Ilana Moryoussef ont ensuite refait l'exercice sur des extraits de longueurs variées : dialogues, descriptions, passages en français, en anglais et en espagnol. Pangram les a tous classés comme générés par une IA.

CBC News, Libération et Radio-Canada ont à leur tour mené leurs propres tests, sur des extraits ou sur l'ensemble du roman, avec des résultats similaires. Mais si les rédactions sont nombreuses, l'outil, lui, est resté le même : Pangram.

Samuel Fitoussi, écrivain, essayiste et chroniqueur français, a fini par reconnaître être derrière le compte anonyme, précisant avoir agi au sein d'un collectif.

L'ironie dans l'affaire de Thélyson Orélien, marquée par la décision précipitée de l'Académie Goncourt d'écarter son roman C'était ça ou mourir de la sélection, sans mener d'enquête préalable, est frappante : D'innombrables médias ont affirmé que le livre avait été généré par une IA, alors qu'ils s'appuyaient tous, en réalité, sur les résultats d'un seul et même détecteur, Pangram, sans tenir compte des résultats contradictoires de nombreux autres détecteurs conçus pour effectuer la même tâche.

### Un détecteur ne fait pas un jury

Cette divergence soulève une question essentielle : comment une institution aussi prestigieuse que l'Académie Goncourt peut-elle écarter un roman sur la foi d'un seul détecteur, dont le résultat relève de la prédiction plutôt que de la preuve, sans tenir compte d'autres outils conçus pour la même analyse et parvenus à des résultats contradictoires ?

Aucun détecteur d'IA n'est infaillible, les études le montrent. Les entreprises qui les conçoivent le reconnaissent elles-mêmes : leurs résultats reposent sur des probabilités et constituent un indice, non une preuve. En ne retenant que Pangram et en négligeant les autres détecteurs, l'Académie a fragilisé l'équité de sa décision, et avec elle sa crédibilité.

La justice offre ici un parallèle intéressant. Dans une démocratie, une décision de justice ne repose pas sur l'appréciation d'une seule personne. Imaginons un tribunal composé de trois juges : serait-il raisonnable de suivre l'avis de l'un d'eux en écartant celui des deux autres ?

En justice, lorsque les preuves sont insuffisantes ou contradictoires, l'affaire peut être classée et le doute profite à l'accusé. Le même principe devrait s'appliquer en littérature : si les éléments fournis par les différents détecteurs sont insuffisants ou incohérents, aucun verdict de culpabilité ne devrait être prononcé.

### Ce qu'un détecteur ne voit pas

Les détecteurs d'IA ont une limite remarquable: ils n'évaluent que le langage. Or Une œuvre littéraire ne se résume pas aux mots qui la composent : elle repose avant tout sur des idées, une vision et un style qui lui sont propres. Or, les détecteurs ne font qu'analyser les mots présents sur la page. Juger un texte sur sa seule langue peut avoir de lourdes conséquences. Un auteur peut être accusé d'avoir produit une œuvre générée par une IA simplement parce qu'un détecteur y repère certains schémas, alors que l'outil n'a servi qu'à corriger le texte, à reformuler certaines phrases ou à en améliorer la cohérence et la lisibilité. Les correcteurs humains remplissent pourtant le même rôle, sans que personne ne remette en question leur intervention. Un tel usage de l'IA ne devrait pas être condamné. Il peut aider les auteurs qui n'ont pas le français ou l'anglais pour langue maternelle à s'exprimer dans une langue internationale et à enrichir la littérature mondiale en y apportant leurs réflexions et leurs expériences. Paradoxalement, ces simples améliorations linguistiques peuvent justement faire apparaître dans un texte les schémas que les détecteurs associent à l'écriture générée par l'IA.

« La littérature parle le langage de l'imagination », écrivait Northrop Frye. Les détecteurs, eux, ne saisissent ni la profondeur culturelle, ni la créativité, ni l'émotion, ni les intentions véritables de l'auteur.

« La littérature est l'expression de la société », disait Charles Nodier. Pourtant, les détecteurs ne regardent ni l'expérience sociale, ni le contexte historique, ni l'héritage culturel, ni le vécu humain qui traverse une œuvre. C'est précisément ce que Thélyson Orélien a invoqué pour sa défense : son écriture, a-t-il expliqué, puise dans les traditions haïtiennes et caribéennes, et ses images, ses répétitions et ses rythmes forment un langage vivant, qui n'appartient qu'à lui.

À l'heure où le langage généré par l'IA est de plus en plus présent, il se pourrait même que des auteurs humains écrivent, tout naturellement, des phrases qui ressemblent à celles d'une machine.

### Une décision prise sans « preuve irréfutable »

L'Académie Goncourt a annoncé le retrait du roman le 25 septembre, quatre jours seulement après les premières allégations. Quelques jours plus tôt, son président, Philippe Claudel, appelait pourtant à la prudence : il accordait toujours « le bénéfice du doute » aux personnes accusées publiquement et n'envisageait aucune mesure sans « preuve irréfutable ».

L'Académie a pourtant fait exactement le contraire, reniant la promesse de son propre président.

Aucune preuve concrète n'a été produite et l'enquête qu'Orélien disait préparer n'a jamais eu lieu.

Pour justifier sa décision, l'Académie a invoqué « le résultat convergent de plusieurs analyses réalisées par des chercheurs et journalistes crédibles ». Mais toutes ces analyses s'appuyaient sur le même outil, Pangram. Or, les décisions importantes reposent rarement sur un seul avis : les tribunaux rendent leurs verdicts à plusieurs juges ou jurés, et c'est la majorité des voix quis désigne le vainqueur d'une élection. Il aurait donc été plus juste de maintenir le roman dans la compétition le temps d'une enquête, qui aurait dû croiser les résultats de plusieurs détecteurs et confier à un jury d'experts humains l'évaluation de la langue et du contenu de l'œuvre, à la lumière de son contexte culturel, de la tradition littéraire et du parcours de l'auteur. L'Académie n'avait aucune raison de se hâter. Même si l'enquête avait fini par confirmer les soupçons, le prix aurait pu être retiré par la suite. Un auteur ne devrait être sanctionné qu'une fois les

# Can'Art et CULTURE



faits clairement établis et les preuves solidement vérifiées. Ce que l'affaire pourrait coûter au Goncourt

La décision précipitée de l'Académie Goncourt, prise sans enquête préalable ni véritable examen des faits, a de toute évidence porté atteinte à la carrière et à la réputation d'Orélien. Mais l'histoire montre que les controverses marquent parfois davantage les esprits que les lauréats eux-mêmes. Au fil des années, à mesure que les prix sont décernés, les noms des lauréats tombent souvent dans l'oubli et l'attention du public finit par se détourner. Les polémiques, en revanche, laissent des traces durables. On se souvient souvent davantage de Jean-Paul Sartre pour avoir refusé le prix Nobel que de nombreux écrivains qui l'ont reçu. De même, les générations futures pourraient bien retenir cette affaire davantage que les noms des lauréats de cette année.

Le préjudice le plus lourd pourrait donc ne pas être celui subi par l'écrivain, mais celui causé à l'image de l'Académie elle-même. Celle-ci s'est appuyée sur des allégations provenant d'un compte anonyme sur Internet et sur les résultats d'un seul détecteur d'IA, sans tenir compte des conclusions contradictoires d'autres outils, qui jugeaient le texte d'origine humaine. Elle a également pris sa décision sans recourir à une véritable évaluation humaine, capable d'aller au-delà des simples schémas linguistiques pour prendre en considération l'histoire, la culture et le contexte qui ont façonné l'œuvre.

La littérature est un art profondément humain. Établir qu'une œuvre est réellement le fruit d'un travail humain exige bien davantage qu'un logiciel qui repère des schémas linguistiques, lesquels peuvent aussi résulter d'un simple recours à l'IA à des fins éditoriales, comme la correction ou la reformulation. Aucune sanction visant un auteur ne devrait être prise sans preuves concrètes. Si l'on recourt à des détecteurs d'IA, il faut en consulter plusieurs. Lorsque leurs résultats se contredisent, ils ne peuvent fonder aucune décision : c'est alors à une évaluation humaine approfondie de prendre le relais. ◗

*** Auteur, lexicographe et chercheur – Royaume-Uni**




## Yanbow Al Kitab Le livre jeunesse marocain décroche une nouvelle distinction internationale

**JAMIL** MANAR

La maison d'édition marocaine Yanbow Al Kitab a décroché la deuxième place du Book2Screen Award, organisé dans le cadre de la Sharjah Animation Conference 2026, aux Emirats Arabes Unis grâce à l'album jeunesse « Alya et les trois chats ». Une consécration qui récompense autant la qualité de la création éditoriale marocaine que son potentiel à conquérir d'autres univers artistiques, notamment celui de l'animation.

Nouvelle consécration pour l'édition jeunesse marocaine. La maison d'édition indépendante Yanbow Al Kitab s'est hissée à la deuxième place du Book2Screen Award 2026, un prix qui distingue les œuvres littéraires présentant un fort potentiel d'adaptation à l'écran. La récompense lui a été attribuée pour « Alya et les trois chats », un album jeunesse qui a retenu l'attention du jury dans le cadre de la Sharjah Animation Conference, rendez-vous consacré aux passerelles entre littérature, illustration et industries de l'animation.

Signé par Amina Hachimi Alaoui, à l'écriture, et Maya El Fidawi, à l'illustration, l'album a convaincu par la richesse de son univers graphique et narratif, mais également par sa capacité à dépasser les frontières du support imprimé. À travers ses personnages, son esthétique et sa construction narrative, l'ouvrage offre en effet un terrain fertile pour une éventuelle transposition audiovisuelle. Une reconnaissance qui témoigne de l'évolution du livre illustré pour enfants, désormais considéré aussi comme une matière première pour la création de contenus animés et de nouvelles expériences visuelles.




**Cette nouvelle distinction vient surtout prolonger une trajectoire internationale déjà remarquable.**

Au-delà de la distinction elle-même, cette récompense met en lumière le travail de fond accompli par les acteurs marocains de l'édition jeunesse, un secteur où la créativité constitue un formidable levier de transmission culturelle et de rayonnement. Elle rappelle également que les albums pour enfants ne sont pas de simples supports de lecture ou de divertissement: ils peuvent devenir des passerelles entre les imaginaires, les générations et les disciplines artistiques.

Fondée en 2006 par Amina Hachimi Alaoui, Yanbow Al Kitab s'est progressivement imposée comme une référence de l'édition jeunesse indépendante au Maroc. Sa ligne éditoriale repose sur une ouverture linguistique et culturelle, avec des publications en arabe, en français et en anglais. La maison accorde une place particulière à la valorisation du patrimoine marocain, à la diversité culturelle et à la découverte des cultures du monde. Une démarche qui conjugue ancrage local et ouverture sur l'universel, tout en faisant du livre un outil d'éveil, de curiosité et de dialogue.

Cette nouvelle distinction vient surtout prolonger une trajectoire internationale déjà remarquable. En 2024, Yanbow Al Kitab avait été récompensée par le prix « Best Children's Publisher in Africa », dans le cadre des Bologna Prize for the Best Children's Publishers of the Year (BOP), décernés à l'occasion de la Foire internationale du livre jeunesse de Bologne, l'un des rendez-vous les plus prestigieux de l'édition pour enfants.

Deux distinctions en l'espace de quelques années qui confirment la capacité d'une maison d'édition marocaine à faire entendre sa voix dans un secteur particulièrement concurrentiel. Elles illustrent aussi le potentiel des créateurs marocains à proposer des œuvres capables de séduire des lecteurs bien au-delà de leur marché d'origine.

Avec « Alya et les trois chats », Yanbow Al Kitab franchit ainsi un nouveau palier : celui où le livre ne se contente plus de raconter une histoire, mais ouvre également la voie à d'autres formes de création. Une belle manière de rappeler que les histoires destinées aux enfants peuvent, elles aussi, voyager loin et faire rayonner le talent marocain sur la scène internationale. ◗

Le MIGRATEUR



# COP31 Climat, grand-messe et petits arrangements avec la planète

***À Antalya, en Turquie, les dirigeants du monde entier ont de nouveau sorti le grand jeu climatique. Discours solennels, engagements ambitieux et promesses de lendemains plus verts: la COP31 ressemble à s'y méprendre aux précédentes. Avec, en toile de fond, une planète qui, elle, n'a plus le temps d'attendre.***




Les COP se suivent et se ressemblent...

**LAILA** LAMRANI

C'est reparti pour un tour de piste. Depuis le 9 novembre et jusqu'au 20 novembre, Antalya, sur la côte méditerranéenne turque, accueille la 31e Conférence des Nations unies sur le climat. Près de 200 pays, des milliers de délégués, des responsables politiques, des experts, des ONG et une armée de représentants de toutes sortes ont convergé vers cette nouvelle grand-messe planétaire. Au programme : sauver la Terre, rien que ça ! Une ambition qui ne manque ni de noblesse ni de panache, mais qui commence sérieusement à souffrir de la répétition.

Car, à force de COP, le climat a surtout gagné en beaux discours ce qu'il peine à gagner en résultats tangibles. Depuis trois décennies, les sommets se succèdent, les déclarations s'empilent, les objectifs se multiplient et les échéances se repoussent. À chaque édition, les dirigeants promettent de réduire les émissions, d'accélérer la transition énergétique, de mobiliser des financements et de protéger les populations vulnérables. Puis chacun rentre chez soi, retrouve ses impératifs économiques et ses bonnes vieilles habitudes énergétiques. La planète, elle, reste avec la facture.

Cette édition turque ne déroge pas à la règle. Les discussions portent notamment sur le financement climatique, l'adaptation aux dérèglements, la transition énergétique et la réduction des émissions. Autant de dossiers essentiels, mais qui butent toujours sur la même réalité : les intérêts nationaux, les divergences économiques et les querelles de souveraineté. Les pays en développement réclament des moyens financiers accessibles pour faire face à une crise dont ils ne sont pas les responsables historiques. Les grands producteurs d'hydrocarbures, eux, rechignent à accepter des engagements contraignants sur la sortie des énergies fossiles. Entre les bonnes intentions des uns et les intérêts bien sonnants et trébuchants des autres, le compromis climatique ressemble souvent à un exercice d'équilibrisme.

## Dégâts

Le paradoxe est d'autant plus savoureux que la Turquie, pays hôte, entend promouvoir une initiative mondiale en faveur de l'électrification et de la réduction des déchets. Mais son ambition climatique se heurte aussi à quelques contradictions, notamment sur le méthane et la gestion des déchets. Comme quoi, organiser une conférence sur le climat ne garantit pas automatiquement que l'on soit soi-même irréprochable sur le sujet. Le problème de ces rendez-vous internationaux n'est pas tant l'absence de diagnostic que le déficit chronique d'exécution. La science a depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme. Les conséquences du réchauffement sont visibles : sécheresses à répétition, catastrophes naturelles vagues de chaleur, incendies de forêts , inondations, raréfaction de l'eau et fragilisation des systèmes agricoles. Les pays les plus vulnérables encaissent déjà les dégâts, tandis que les négociateurs discutent encore des formulations, des calendriers et des mécanismes de financement.

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, le monde est toujours loin de la trajectoire permettant de contenir le réchauffement à 1,5 °C. Le secrétaire général de l'ONU appelle à accélérer le mouvement et à passer des engagements à leur mise en œuvre. Une évidence qui mériterait presque d'être inscrite en lettres capitales à l'entrée de chaque salle de négociation.

Au fond, la COP est devenue une sorte de théâtre diplomatique où chacun joue sa partition : les uns rivalisent de déclarations vertueuses, les autres défendent leurs intérêts énergétiques, tandis que les ONG rappellent l'urgence et que les scientifiques brandissent leurs rapports. Tout ce beau monde semble d'accord sur le danger, mais beaucoup moins sur la manière de l'affronter, surtout lorsqu'il s'agit de payer ou de renoncer à certaines rentes. Il ne faudrait pourtant pas jeter le bébé climatique avec l'eau du bain diplomatique. Ces conférences restent indispensables pour maintenir la coopération internationale et faire avancer des dossiers qu'aucun pays ne peut régler seul. Mais leur crédibilité dépend désormais d'une chose toute simple : les résultats. Les discours ne refroidissent pas l'atmosphère, les déclarations ne remplissent pas les nappes phréatiques et les poignées de main ne réduisent pas les émissions de carbone. ◗

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION
**Abdellah Chankou**
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF
**Abdellah Chankou**

RÉDACTION
**Jamil Manar**
**Rachid Ouahbi,**
**Saliha Toumi, Ahmed Zoubaïr,**
**Laila Lamrani Amine**

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE
**Samir Berhil**
s.berhil@lecanardlibere.com

**CARICATURES**
**Boudali, Zag**

WEBMASTER
**Larbi Larzaoui**

INFOGRAPHIE
**Yahia Kamal**

LOGISTIQUE
**Youssef Roumadi**

SERVICE COMPTABILITÉ
**Essaadia HAKANI**

DOSSIER PRESSE
**Aut. 51/06**

DÉPÔT LÉGAL
**2007 / 0025**

ISSN **2028-0416**

# Et BATATI ET BATATA



## Bizarre



## Lidl pas papa-gâteau du tout

Une employée d'un supermarché Lidl de Jambes (Belgique) a été licenciée pour faute grave à la mi-mars 2022. La malheureuse travaillait dans cette entreprise depuis 19 ans. Après avoir fait un malaise dans les réserves du magasin, elle avait mangé un biscuit périmé. Un comportement qualifié de vol par la direction malgré le certificat médical de la salariée, indique Capital relayant des informations de La Libre et 7 sur 7. « Cette dame a fait un malaise et devait prendre rapidement un élément sucré. Pour nous, la sanction qui a été décidée par la direction est inacceptable » a assuré le secrétaire permanent Setca Commerce à la RTBF. Le syndicat avait appelé au blocage du magasin lundi 4 avril 2022 pour tenter de « relancer la concertation et obtenir justice pour cette travailleuse ». Il souhaitait la faire réintégrer dans l'entreprise.
Un accord a été trouvé entre la direction du magasin et l'employée, selon les syndicats et la direction régionale du supermarché. « Cependant, la teneur exacte de notre accord ne sera pas communiquée dans un souci de confidentialité » a expliqué le porte-parole de Lidl en Belgique. Selon des sources syndicales interrogées par RTBF, la salariée ne pourrait pas être réintégrée. On l'espère pour elle.

## Prison break

En Suisse, une nouvelle forme de tourisme insolite semble être en passe de se développer. Selon Le Figaro, l'administration pénitentiaire du canton de Zurich vient de clore les inscriptions de volontaires désireux de passer··· quatre jours en prison. Objectif de cette étrange démarche : tester une prison flambant neuve, prévue pour accueillir les prévenus en garde à vue ou en détention provisoire. Le nouveau centre de détention, qui devait ouvrir ses portes en avril courant, devrait donc accueillir plus d'une centaine de volontaires. Les 150 salariés de la prison, ainsi que l'administration pénitentiaire zurichoise, espèrent ainsi recueillir de précieuses informations sur la qualité du traitement des futurs détenus et la fiabilité de la sécurité.
Contre toute attente, les autorités locales n'ont eu aucune difficulté à trouver des volontaires déterminés à passer quatre jours en prison. Plus de 700 Zurichois, tous majeurs, se sont portés volontaires pour cette étrange expérience, dont les inscriptions se sont clôturées le dimanche 13 février au soir. Cent cinquante d'entre eux seront sélectionnés pour inaugurer les nouvelles cellules. Il faut bien préciser que les conditions de cette détention volontaire seront nettement assouplies, en comparaison avec l'ordinaire des détenus. Quel bonheur !

## Sable radioactif

La pluie de sable venu du Sahara fait peur : Certains craignent la présence de particules radioactives ! Ces gravillons qui se sont déposés sur une bonne partie de l'Hexagone, notamment dans les Pyrénées.
Le mois dernier, rapporte le Parisien du 16 mars, partout en France, le sol s'est recouvert d'une fine couche du sable du Sahara. Ce phénomène est dû aux vents qui importent des masses d'air chargées de particules. Ces dernières transporteraient de la radioactivité. Dans les années 60, des essais nucléaires atmosphériques ont été effectués au-dessus du Sahara. Plusieurs pays ont participé dont la France. Depuis, des particules de césium 137 sont présentes dans le sable du désert.
Si les mesures ne sont pas encore disponibles pour cet épisode, il est possible de s'appuyer sur les phénomènes précédents. En 2021, le ciel et le sol de l'Hexagone avaient déjà été teintés d'orange. Les spécialistes de l'IRSN (Institut de recherche sur la sûreté nucléaire), dans le cadre de leur mission de surveillance de la radioactivité dans l'air, avaient observé des données supérieures à la moyenne de césium 137. Toutefois, ces chiffres n'inquiètent pas. Lors de ces épisodes, si la concentration de césium 137 est plus importante qu'habituellement, les chiffres restent très faibles. « Nous analyserons nos filtres à la fin de la semaine et l'on découvrira sans doute une légère hausse de la radioactivité mais il n'y a absolument aucune précaution à prendre », assure Jean-Christophe Gariel, responsable de l'IRSN, au Parisien. Ouf !



## Rigolard



**Médecine corsée**

Un jeune Corse, étudiant en médecine sur le continent, vient d'être reçu à ses examens. Tout heureux, il téléphone chez lui, au village et c'est son grand-père qui décroche :
- Papy, je suis reçu !
- Très bien, je suis heureux pour toi ! Alors, maintenant, tu vas revenir faire le toubib ici?
- Pas encore, je dois d'abord faire une spécialité.
- Et laquelle vas-tu choisir mon petit ?
- La médecine du travail.
- Ah ! Ils ont enfin reconnu que c'était une maladie...

**Cafetier corse**

Un cafetier Corse dit à sa femme :
- Je monte faire la sieste.
Elle lui demande pourquoi, il répond alors :
- Que veux-tu, je ne peux pas rester sans rien faire.
Comment être heureux selon les Corses
Un jeune Corse demande à son grand-père :
- Papi, dis-moi comment être heureux quand on est grand ?
- Fiston, il faut la santé et un bon travail.
- Tu as eu cela toi, pépé ?
- Moi ? J'ai toujours eu une bonne santé parce que Mémé a toujours eu un bon travail.

**Le Corse et l'autoroute**

Un Corse est embauché par une société d'autoroute. On lui propose de peindre des bandes blanches tout le long de l'autoroute. Il accepte et se met au travail.
1er jour : il peint 100 mètres de ligne blanche.
2ème jour : il fait 50 mètres.
3ème jour : il fait 25 mètres.
4ème jour : il fait 10 mètres.
Le 5ème jour, le chef vient le voir et lui dit : "Ok pour le premier jour, 100 mètres, c'est pas énorme mais ça passe. Mais pourquoi as-tu diminué les jours suivants ?
Il lui répond : Chef, plus j'avance et plus le pot de peinture est loin...

**L'essence des choses (Poème des carburants)**

Dans ce monde de brut
De moins en moins raffiné
Nous passons Leclerc de notre temps
A faire l'Esso sur des routes, pour,
Au Total, quel Mobil ?
On se plaint d'être à sec,
Tandis que le moteur économique,
En ce temps peu ordinaire,
Est au bord de l'explosion,
Dans un avenir qui semble citerne.
Il conviendrait de rester sur sa réserve,
Voire, jauger de l'indécence de ces bouchons
Qu'on pousse un peu trop loin.
Il y a des coups de pompes
Ou des coûts de pompes
Qui se perdent.
La vérité de tout cela sortira-t-elle du puit de pétrole ?
Qu'en pensent nos huiles ?
Peut-on choisir entre L'éthanol et l'État nul,
Voilà qui est super inquiétant !
C'est en dégainant le pistolet de la pompe
Qu'on prend un fameux coup de fusil.
Je vous laisse réfléchir sur cet axe-là ou sur ces taxes-là...
Bonne route à tous !


**A VENDRE**

Appartement bien entretenu deuxième main

**Superficie 128 m²**

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

**LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES**

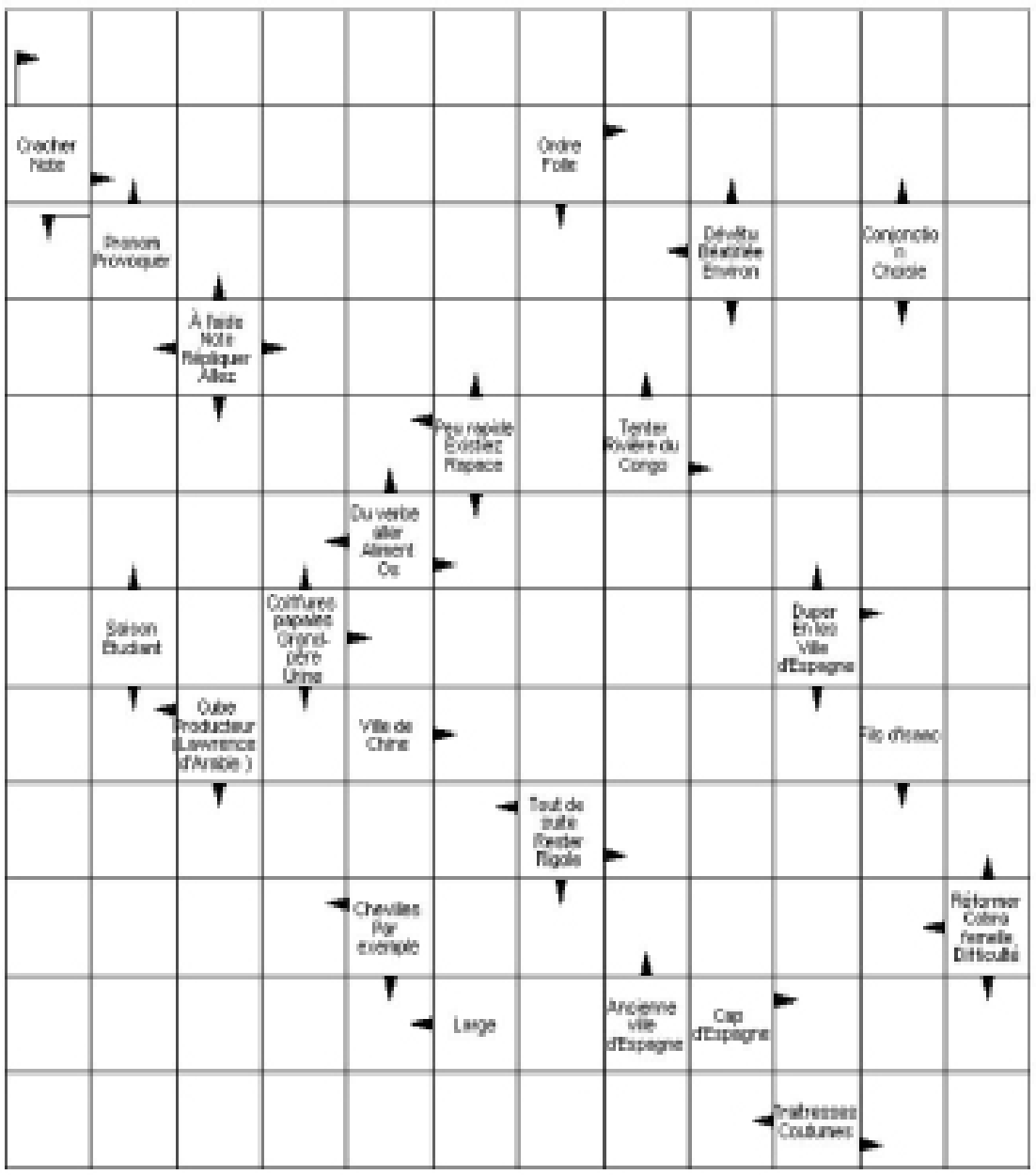
Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444



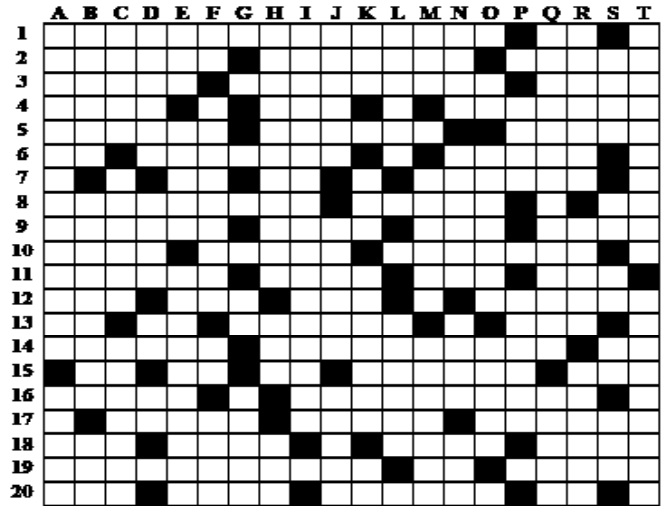
# Et BATATI ET BATATA



## Mot Fléchés




## Mots croisés



**HORIZONTALEMENT**

[1] Félicitations réciproques. Possessif. [2] Petit dou. Animal merveilleux. Ça va et ça revient. [3] Il faut bien l'apprendre. Bien plus longues qu'un siècle. Pneus anubac. [4] Attaches. Fait sauter un train. Trace dans le bois. [5] Il a atteint son but. Fait le poireau. Comme ça. [6] Le devoir du scout. Elle n'est donc pas sèche. Gifle. [7] Il n'est pas pressé. Source de rumeurs. Vers de mer. [8] Se plaignit. Viatal. Indéfini. [9] Fait cesser la colère. Support de la radio. Déplorés. Petite bouteste. [10] Meurtrit. Moche. Utile précision. [11] Faire aussi bien. Portent les armes. Ancien réservé. Faisait bouillir. [12] Ce n'est pas un écrevain. Petite crêpe fourrée. Naïve quand elle est blanche. Animal à fourrure. [13] Note. Vieil agrément. Ajoutit un condiment. Première page. [14] Deviendront peut-être des canards. Habitantes des Baléares. Pronom. [15] Article. Conjonction. Pronom. Morts populairement. Préposition. [16] Salutaire s'il n'est pas éternel. Appartenantes. [17] Lieu de bataille. Rayon lumineux. Baigneuse. [18] Voile d'avant. Se déplacerez. Déshonoré. Va par deux. [19] Féministe anglaise. Romaine. Pierre précieuse. [20] Lentilles. Possessif. Sans doute a-t-il pensé. Note.

**VERTICALEMENT**

[A] Ils travaillent ensemble. Sévère. [B] Fera ce qu'on lui a dit. Chienne de chasse. Pas coupé. [C] Faire la fête. Retirai la coquille. Ils ne sont pas libres. [D] Gloire des Romains. Unité monétaire. Comme le silence. Conjonction. [E] La moitié d'un renard. Ils ne sont pas imaginaires. Objets de culte. [F] Il y en a un, dit-on, qui est plutôt mal fichu ! Il fait tout le tour d'une surface. Adverbe. Me déplacerai. [G] Possessif. A remplacé l'ortrei. [H] Bruyant mais on ne l'entend pas. Langue du Nigéria. Petite mousmie jaune. [I] Il a beaucoup de galons. [J] Propriété irritante. Ils remplissent de tristesse. Vieil animal à fourrure. [K] Possessif. On s'enrichit en en faisant. Temps des spectacles. N'est plus. [L] Nous déplacerions. Chapeaux hauts de forme. [M] Possèdent. Crûment. Ils aident à la culture. [N] Elles existent donc. Peut avoir des petits grains. Elle ne voyait rien venir. Pour s'allonger. [O] Personnel. Anciens ornements de lanterne. Vieille négation. [P] Fruit de la hernie. Relief d'une côte. [Q] Dupecies. Canard de mer. [R] Constituent les muscles. Complètement entouré. Poème religieux. [S] Parcourues. Couleur. Peut qualifier un docteur. Pronom démonstratif. Dommage. [T] Ronspétût. Elle n'a plus toute sa tête.

## Mots Mêlés




solutions.com

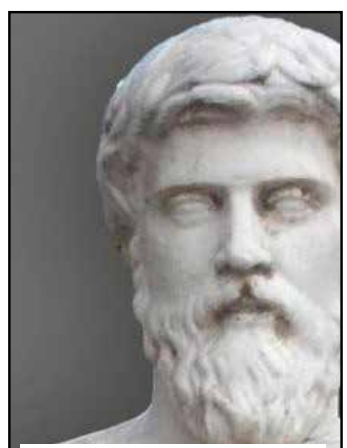
ABSTENTION
BULLETIN
BUREAU
CAMP
CAMPAGNE
CANDIDAT
CARTE
CHAMBRE
CONSEIL
COUT
DEBAT
DEPT
DEPUTE
DROIT
ELECTEUR
ELECTION
ELIRE
FRAUDE
HEMICYCLE
ISOLOIR
LISTE
MAIRIE
MANDAT
OPINION
PARAPHE
PARLEMENTAIRE
PARTI
PESER
PROGRAMME
PROMESSE
RANG
SCRUTATEUR
SCRUTIN
SENATEUR
SIEGE
SLOGANS
SONDAGE
SUFFRAGE
TOUR
VOIX
VOTER

## Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | | | | | | |
| | | 5 | 2 | 7 | 8 | | | |
| | 2 | | 1 | 9 | | | 3 | 8 |
| 4 | | | | | | | 6 | |
| 5 | 6 | | 4 | | 3 | | 2 | 1 |
| | 1 | | | | | | | 3 |
| 1 | 5 | | | 6 | 2 | | 4 | |
| | | | 9 | 1 | 5 | 3 | | |
| | | | | | | 1 | | |

## A méditer



*« Les bons n'ont pas besoin qu'on les défende.»*

**Plutarque,**
**Vie de Phocion.**

## Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 7 | 5 | 1 | 2 | 4 | 3 | 6 | 8 |
| 2 | 8 | 4 | 6 | 5 | 3 | 7 | 1 | 9 |
| 3 | 6 | 1 | 9 | 7 | 8 | 4 | 2 | 5 |
| 5 | 2 | 9 | 4 | 8 | 6 | 1 | 3 | 7 |
| 7 | 3 | 8 | 2 | 1 | 5 | 9 | 4 | 6 |
| 1 | 4 | 6 | 7 | 3 | 9 | 5 | 8 | 2 |
| 6 | 1 | 2 | 3 | 9 | 7 | 8 | 5 | 4 |
| 4 | 5 | 7 | 8 | 6 | 1 | 2 | 9 | 3 |
| 8 | 9 | 3 | 5 | 4 | 2 | 6 | 7 | 1 |

Mots fléchés

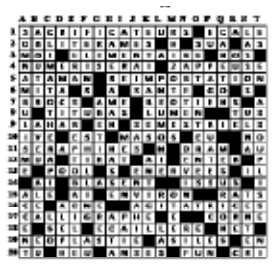


Mots Mêlés

**Jeu Mots mêlés :**

**Mots cachés : Cinq par jour.**

Mots croisés



BANQUE POPULAIRE

GRANDIR ENSEMBLE



# LA BANQUE POPULAIRE AU SERVICE D'UN MAROC UNI, TOURNÉ VERS L'AVENIR

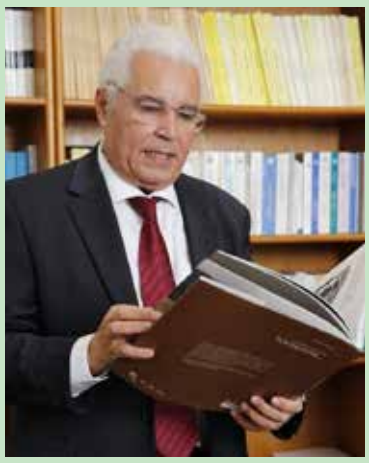
SUIVEZ-NOUS

Les cahiers du Canard Libéré

Edition spéciale

Directeur de la publication **Abdellah Chankou**

## Jamaâ Baïda : « La décolonisation ne saurait être pleinement achevée sans la réappropriation de nos archives »



Jamaâ Baida, historien, ancien directeur des Archives du Maroc.



Fête de l'indépendance 71 ans

# DE L'INDÉPENDANCE À LA PUISSANCE

EDITO

# DE L'INDÉPENDANCE À LA PUISSANCE

par Jamil Manar

En ce 71e anniversaire de l'indépendance, l'histoire boucle une boucle chargée de symboles. Le Maroc célèbre le recouvrement de sa souveraineté nationale dans un contexte marqué par une nouvelle consécration diplomatique de sa position sur le Sahara: la fin de la Minurso, un machin anachronique en total décalage avec l'évolution du dossier sur le terrain. Une évolution matérialisée notamment par le soutien croissant au plan d'autonomie présenté par le Royaume en 2007 et qui traduit un changement de paradigme. Longtemps figé dans une impasse entretenue par le Polisario et son parrain algérien, ce différend régional fabriqué de toutes pièces entre désormais dans une nouvelle phase. Ce qui n'est guère du goût des tenants du statu quo, pour lesquels l'immobilisme diplomatique est devenu une véritable raison d'être.

De l'indépendance territoriale à la défense de son intégrité nationale, le Maroc poursuit ainsi, avec méthode et détermination, sa marche vers une souveraineté pleinement assumée. Ce 71e anniversaire ne relève donc pas seulement du devoir de mémoire. Il rappelle aussi le chemin parcouru et les défis qui restent à relever pour inscrire durablement le Royaume dans une dynamique de progrès, de stabilité et de développement.

Les esprits chagrins, les nihilistes professionnels et autres adeptes du verre à moitié vide ne manqueront pas de soutenir que le Maroc n'a pas fait grand-chose en plus de sept décennies d'indépendance. À les entendre, le pays serait un immense champ de ruines, à tel point que tout père de famille raisonnable devrait songer à plier bagage, avec femme et enfants, pour chercher fortune sous des cieux prétendument plus cléments. Ces oiseaux de mauvais augure, qui confondent volontiers lucidité et dénigrement systématique, prennent prétexte des insuffisances et des dysfonctionnements bien réels pour dresser un tableau apocalyptique de la situation nationale. Ils excellent dans cet exercice, que ce soit dans les salons feutrés, en petits comités, ou à travers des analyses pompeusement présentées comme savantes.

> ***La souveraineté diplomatique et territoriale, si précieuse soit-elle, doit désormais trouver son prolongement dans la souveraineté économique, industrielle, énergétique et technologique.***

La réalité est pourtant autrement plus nuancée. Sans verser dans l'autosatisfaction ni fermer les yeux sur les défaillances de gouvernance, force est de reconnaître que le Maroc a accompli, en 71 ans, des progrès considérables dans de nombreux domaines. Des avancées que plusieurs pays autrement mieux dotés en ressources naturelles, à commencer par l'Algérie et son régime de caserne, n'ont pas toujours été capables de réaliser. Le Royaume dispose aujourd'hui d'atouts économiques, institutionnels et infrastructurels qui lui permettent de regarder l'avenir avec une certaine confiance, sans pour autant se dispenser d'un examen lucide de ses retards et de ses insuffisances.

Car le chantier du développement reste immense, particulièrement sur le front économique et social. Le Maroc paie encore le prix de décennies de retard, aggravées notamment par les errements du système éducatif, dont l'arabisation précipitée et mal préparée a durablement affecté la qualité des apprentissages. Depuis son accession au trône, en juillet 1999, le Roi Mohammed VI s'est employé à combler une partie de ce déficit à travers plusieurs réformes et programmes structurants. L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), destinée à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, en milieu urbain comme rural, figure parmi les dispositifs emblématiques de cette politique.

Le véritable enjeu aujourd'hui est de faire en sorte que la croissance profite au plus grand nombre, plutôt que de se concentrer entre les mains d'une minorité. C'est là que se mesure la pertinence d'un modèle de développement : non pas seulement à la richesse qu'il produit, mais à la manière dont il la distribue.

Le gouvernement est attendu sur sa capacité à faire preuve de courage politique, d'imagination et surtout d'efficacité. Fort de sa stabilité politique, devenue un avantage comparatif dans une région tourmentée, et de sa position géostratégique, le Maroc a les moyens de s'imposer davantage comme un carrefour régional des échanges et une destination de premier plan pour les investissements dans les industries d'avenir. Encore faut-il transformer ces avantages en emplois, en valeur ajoutée et en prospérité tangible pour les citoyens. Une croissance soutenue, accompagnée d'une meilleure répartition de ses fruits, constitue à cet égard une exigence incontournable.

Terre de résistance et de résilience, le Maroc millénaire a arraché son indépendance au prix de lourds sacrifices. Il a traversé les épreuves, encaissé les coups et résisté aux adversités, sans jamais renoncer à sa marche en avant. Mais la souveraineté d'aujourd'hui ne se limite plus à la défense des frontières et à la reconnaissance internationale. Elle se joue aussi dans la maîtrise des secteurs stratégiques, la capacité à produire, à innover et à réduire les dépendances extérieures.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les investissements considérables engagés, sous l'impulsion royale, dans les grandes infrastructures. Tanger Med, le futur port Nador West Med et le projet de Dakhla Atlantique redessinent progressivement la carte logistique du Royaume. La ligne à grande vitesse, le réseau autoroutier et les investissements dans les énergies renouvelables, à l'image du complexe solaire Noor, participent de la même ambition : doter le pays des infrastructures nécessaires à son développement et renforcer son attractivité. La coorganisation de la Coupe du monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal apparaît, dans ce contexte, comme une consécration de cette montée en puissance et une occasion supplémentaire d'accélérer la modernisation du pays.

Mais attirer les capitaux étrangers et multiplier les grands projets ne suffisent pas. Encore faut-il préserver les acquis et anticiper les mutations d'un environnement économique et technologique en perpétuelle recomposition. Les stratégies de relocalisation industrielle envisagées par l'Union européenne pourraient notamment rebattre les cartes et fragiliser certains segments du modèle marocain d'accélération industrielle, largement fondé sur l'offshoring et la sous-traitance. Le Royaume ne peut donc se contenter de son rôle de plateforme compétitive à proximité de l'Europe. Il est tenu de franchir un nouveau cap en développant ses propres capacités productives et technologiques.

L'un des grands défis consiste précisément à encourager le « produire local », à substituer progressivement une production nationale compétitive aux importations et à réduire un déficit commercial devenu structurellement préoccupant. Il s'agit moins de céder aux sirènes d'un protectionnisme aveugle que de bâtir une véritable autonomie stratégique dans les secteurs essentiels. Il est difficilement soutenable, à terme, que le Maroc demeure aussi dépendant de fournisseurs étrangers, notamment chinois, pour une partie de ses équipements et consommables industriels et technologiques. Les tensions géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la volatilité des prix de l'énergie et du transport maritime rappellent, à intervalles réguliers, les risques d'une telle vulnérabilité.

Maîtriser davantage son destin économique est désormais une question de sécurité nationale autant que de compétitivité. Mais une nation industrielle et inventive ne se décrète pas à coups de discours ou de plans stratégiques. Elle se construit d'abord par l'investissement dans le capital humain, la qualité de l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle. Elle suppose également de nouer des partenariats gagnant-gagnant, fondés sur le transfert effectif de technologies et de savoir-faire, plutôt que sur la simple importation de solutions conçues ailleurs.

Soixante et onze ans après avoir recouvré son indépendance, le Maroc se trouve ainsi à un nouveau tournant de son histoire. La souveraineté diplomatique et territoriale, si précieuse soit-elle, doit désormais trouver son prolongement dans la souveraineté économique, industrielle, énergétique et technologique. C'est à cette condition que les sacrifices consentis hier pour libérer le pays prendront tout leur sens dans les conquêtes de demain. ●

À l'occasion de la fête de l'indépendance

**Le Président Directeur Général**
**et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**
ont l'insigne honneur de présenter à

# SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



**que Dieu L'assiste**

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à**
**Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.

OCP

## Ces martyrs de l'indépendance du Maroc

# Zerktouni, Roudani, Ben Abdellah et les autres

**La colonisation a enfanté de grandes figures de la résistance qui se sont sacrifiées pour que le Maroc se libère du joug de la colonisation et de l'oppression. En voici quelques noms passés à la postérité.**

### Allal Ben Abdellah



Allal Ben Abdellah se fait connaître le jour de sa mort. Le 11 septembre 1953, cet artisan, tantôt peintre tantôt cordonnier, originaire de Guercif, n'a aucune action de résistance à son actif. Militant de base du parti de l'Istiqlal à Akkari à Rabat, il décide de faire le kamikaze contre le sultan malvenu, Mohamed Ben Arafa. Ce dernier se dirige alors à la prière du vendredi à la mosquée du Méchouar. Ben Abdellah se met sur la route du cortège, à bord de la Ford cabriolet immatriculée 2460 MA 9, qu'il vient d'acheter à cette fin. Intercepté par le sous-officier Robert King, il est abattu, poignard à la main, par l'officier (algérien) Mohamed Belhouari.

### Houmane Fetouaki



Le commerçant Mohamed Ben Brik Ben Brahim (plus connu sous le nom de Houmane Fetouaki) a 52 ans lorsqu'il est contacté pour prêter main forte à la lutte armée à Marrakech. Deux raisons principales expliquent son recrutement : sa relation familiale avec le pacha Thami Glaoui et son grand attachement très discret à la cause nationale. Entre février et juillet 1954, il monte un réseau local qui mène des opérations spectaculaires. Coup sur coup, il cible, sans succès, Glaoui lui-même, blesse Ben Arafa, rate de peu le Résident général Guillaume en visite à la ville et abat le commissaire Maurice Monnier. Mais, suite à l'assassinat du contrôleur civil Thivend, son réseau est démantelé. Fetouaki sera condamné à mort et passé par les armes le 9 avril 1955.




### Ahmed Ou Moha Al Hansali

Petit agriculteur, Sidi Ahmed Ahansal (dit Al Hansali) fait parler de lui le 13 mai 1951, lorsqu'il intercepte un véhicule de colons, leur tire dessus et met la main sur les armes en leur possession. Il multiplie alors les assauts contre des caïds, des contrôleurs civils mais aussi de simples propriétaires terriens. La presse de l'époque le surnomme "le tueur de Tadla". Dans la région, il fait l'objet d'une traque à l'aveuglette à laquelle prennent part plusieurs centaines de soldats. Sa tête sera mise à prix : un million de francs. Finalement, il tombe avec son frère d'armes, Mohamed Smiha, le 23 juillet 1951. Interrogés et torturés sous le regard de Pascal Boniface en personne, les deux braves résistants seront exécutés le 16 février 1952.

### Brahim Roudani



Dès 1952, Si Adi Addou Ben Brahim, alias Brahim Roudani, prend la tête de la résistance casablancaise. Membre fondateur d'Al Mounaddama assyria (l'Organisation secrète), ce riche commerçant ne porte pas dans son cœur la direction de l'Istiqlal qu'il trouve trop bourgeoise à son goût.
La force de Roudani réside dans sa capacité à catalyser les cellules de la résistance . Depuis Casablanca, il joue un rôle crucial dans l'encadrement de la résistance rurale, via un réseau d'épiciers de sa ville d'origine, Taroudant. Arrêté puis torturé au centre de détention Darkoum en juin 1954, il en sort affaibli. A l'orée de l'Indépendance, il tente de jouer les médiateurs pour réunifier les factions armées. Jugé populiste et peu fiable, il est attaqué et abattu par quatre membres du Croissant noir marocain le 5 juillet 1956.

### Mohamed Zerktouni



Ce jeune menuisier de de l'ancienne médina de Casablanca est un personnage fascinant. Membre dirigeant de l'Istiqlal à Casablanca, il est à l'origine du démantèlement d'une structure de lutte armée. En 1951, il figure parmi les fondateurs, aux côtés d'Abderrahmane Senhaji, de l'Organisation secrète (OS). Il s'occupe de la constitution des cellules, s'emploie à se débrouiller des armes et de les convoyer vers Marrakech. Rompu aux techniques du maquis, il esquive les coups de filet de la police coloniale suite à plusieurs faits d'armes de la résistance (Marché central, Rapide Casa-Alger...) dont il est le maître d'œuvre. Ses qualités de leader poussent l'OS à l'envoyer à Tétouan pour préparer le terrain à la création de l'Armée de libération nationale. Il décline cette offre. Le 18 juin 1954, la police débarque chez lui pour l'arrêter. Au lieu de se livrer, il choisit de se suicider en avalant du cyanure.



### Moulay Abdeslam Jebli

Originaire de Marrakech, Moulay Abdeslam Jebli a joué un rôle-clé dans la lutte armée. Il est, en 1952, aux côtés de Fqih Basri, le mentor du réseau El Fetouaki à Marrakech. Il pilote, avec le concours d'un certain Mohamed Bouyahya, originaire de Tata, les réseaux de résistance armée au Sud. Il veille, plus tard, avec d'autres figures de l'Organisation secrète, à "sécuriser le système d'information,

# À l'occasion du 71ème anniversaire de la Fête de l'Indépendance

Le Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib
et l'ensemble de la famille postière ont l'insigne honneur de présenter
leurs vœux les plus déférents à

## NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,



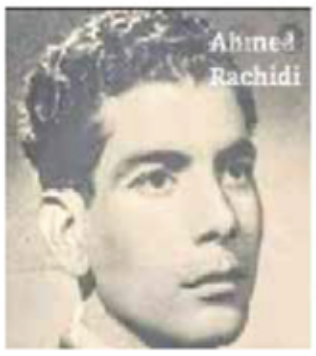
## SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE

et renouvellent leur indéfectible attachement au **Glorieux Trône Alaouite**.
Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté le Roi** et le combler en la
personne de **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,**
de **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**
ainsi que de tous **les membres de l'Illustre Famille Royale.**

مجموعة بريد المغرب
ⴰⵣⵡⵍ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
GROUPE BARID AL-MAGHRIB

de la base au sommet". Arrêté en octobre 1954, il militera au lendemain de l'indépendance autrement. En faveur de "la résistance pour la démocratie".

## Ahmed Rachidi




"Ne me bandez pas les yeux, laissez-moi voir le ciel bleu de mon pays", ainsi parlait Ahmed Rachidi, le 4 janvier 1954, face au peloton d'exécution. Titulaire d'un CEP et maîtrisant bien la langue française, cet illustre dirigeant de l'organisation La Main Noire a tué le moqaddem Mohamed Ben Larbi pour, dit-il, devant le tribunal qui le jugeait, "donner un exemple aux autres traîtres". Le 5 octobre 1953, son compagnon de cellule Mekki est arrêté à la mosquée Chleuh dans l'ancienne médina de Casablanca. Sa cache d'armes, logée sous la scène du cinéma Rio, est alors découverte et Rachidi sera démasqué et arrêté.

## Abdellah Chefchaouni

À Fès, la résistance ne dépasse pas le domaine de la militance politique. Sous l'impulsion de Zerktouni, plusieurs tentatives sont menées pour passer à l'action armée. Finalement, le cordonnier Abdellah Chefchaouni se montre plus entreprenant . Principale action armée à l'actif de son groupe, l'attentat contre le pacha Baghdadi à Bab Ftouh, le 1er mai 1954. Le collabo fassi s'en est tiré avec des blessures. Chefchaouni envisageait de jeter une bombe au milieu du cortège de Guillaume, mais il se ravisa à la dernière minute. Arrêté le 23 mars 1955, son avocat traduit ainsi sa pensée : "Je ne suis pas un criminel mais un homme libre qui défend sa patrie, sa religion et son sultan". Il est exécuté le 2 août 1955. Fès perd alors un grand héros.

## Rahal Meskini

Cet originaire de la tribu de Beni Meskine adhère au parti de l'Istiqlal à Kénitra en 1947, à l'âge de 21 ans. Il quitte la ville en 1952 pour s'installer à Casablanca. Là, il intègre l'Organisation secrète et chapeaute la zone de M'dakra, autour de la ville. Revolver à la main, il est réputé impitoyable, autant avec les colons qu'avec les féodalités locales. En 1954, il est arrêté mais arrive, au bout de quarante jours de torture, à prendre la fuite. Il tombe le 17 décembre 1956 sous les balles de militants du Croissant noir. Une autre victime des déchirements postindépendance. ●

## Les oubliées de la résistance

Elles ont pour noms Aïcha Bent Abi Ziane, Mamat Al Farkhania, Aïcha Al Ouarghalia, Haddhoum Bent Al Hassan, Itto Ou Hammou Zayani, Aïcha Al Amrania, Daouya Al Kahli, les femmes d'Ait Atta, ou encore les Zemmouriyates. Ces femmes, que l'histoire officielle et la mémoire collective n'ont pas curieusement retenu, ont pourtant contribué de façon remarquable la résistance contre l'occupant.
La chercheuse Assia Benadada, a rendu un immense hommage à ces braves dames méconnues dans un long article intitulé « Les femmes dans le mouvement nationaliste marocain» documenté publié en 1999 dans la revue Clio. Plus qu'un témoignage, un acte de réhabilitation de ces oubliées du combat pour l'indépendance du Royaume. ●

# Quand Lyautey faisait la différence entre le Maroc et l'Algérie...

***Figure emblématique de l'histoire coloniale française, et particulièrement du protectorat dont il a été le "proconsul", Hubert Lyautey s'est efforcé, dans "l'empire fortuné", de donner corps à la notion de protectorat à la française. Dans son discours à la chambre de commerce de Lyon du 29 février 1916 que nous reproduisons*, il oppose la forme prise par la domination française au Maroc à celle appliquée dans l'Algérie voisine.***



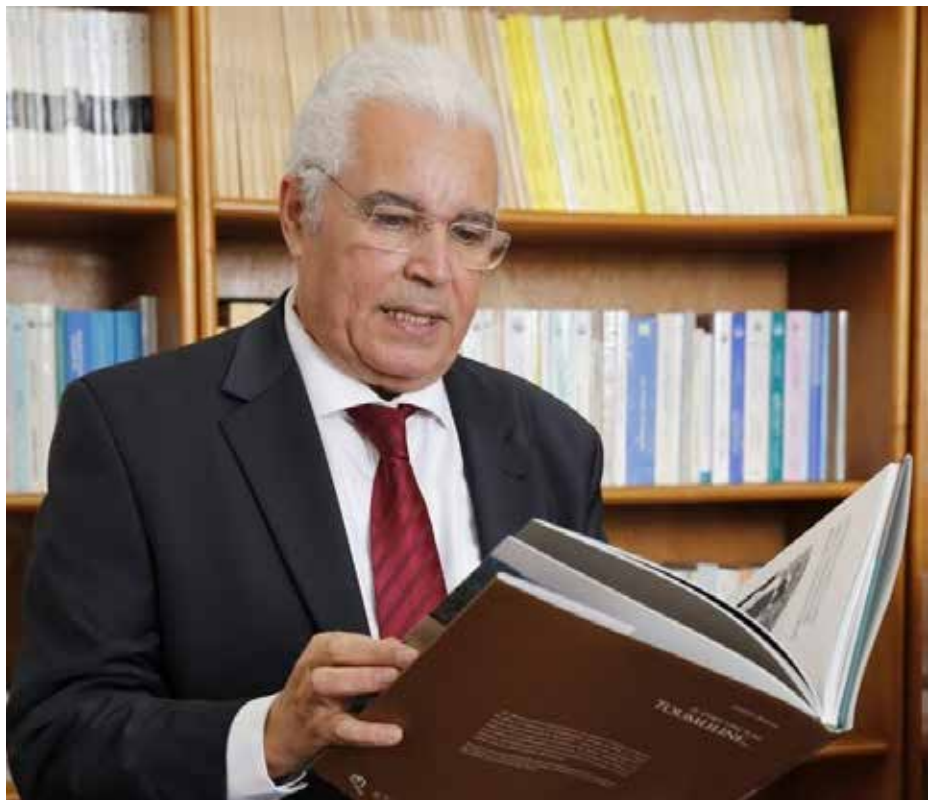
Discours de Lyautey à la chambre de commerce de Lyon, 29 février 1916 (....) Permettez-moi maintenant, cher monsieur Birot, de retenir l'attention sur une de vos paroles. Parlant de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, vous avez dit: "Nos trois colonies". Or, rien ne serait plus inexact et plus périlleux que de faire de notre Afrique du Nord une image aussi simplifiée, et de considérer la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sous le même aspect. Alors que nous sommes en Algérie depuis plus de quatre vingt ans, en Tunisie depuis trente-cinq ans, nous n'avons pris pied au Maroc qu'il y a huit ans, et notre protectorat y date de moins de quatre ans. L'œuvre qu'y réalisait le général d'Amade en 1908, c'est celle qui s'accomplissait en Algérie entre 1830 et 1832. Et puis, si l'Algérie est bien une "colonie", le Maroc est un "protectorat", et ce n'est pas là seulement question d'étiquette. Alors que nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de choses inorganique, où seul le pouvoir constitué était celui du dey turc effondré dès notre venue, au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui jusqu'à ces dernières années, faisait encore figure d'État constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours, malgré la défaillance récente du pouvoir central. Songez qu'il existe encore au Maroc nombre de personnages qui, jusqu'il y a six ans, furent ambassadeurs du Maroc indépendant à Pétersbourg, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Paris, accompagnés de secrétaires et d'attachés, hommes d'une culture générale, qui ont traité d'égal à égal avec les hommes d'état européens, qui ont le sens et le goût des choses politiques: rien de similaires en Algérie ou en Tunisie. A côté de cet état-major politique, il existe également un état-major religieux qui n'est pas négligeable. Le ministre de la justice actuel du sultan a professé pendant des années à l'université d'El-Azar au Caire, à Stamboul, à Brousse, à Damas, est en correspondance avec les oulémas jusqu'aux Indes, et n'est pas le seul qui soit en relations avec l'élite islamique d'Orient. Il existe enfin une équipe économique de premier ordre composée de gros commerçants qui ont des maisons à Manchester, à Hambourg, à Marseille, qui y sont généralement allés eux-mêmes. Nous nous trouvons donc là en présence d'une élite politique, religieuse et économique qu'il serait insensé d'ignorer, de méconnaître et de ne pas utiliser car, associée étroitement à l'oeuvre que nous avons à réalise au Maroc, elle peut et doit l'aider puissamment. Ajoutez - et tous ceux d'entre vous qui sont allées au Maroc le savent bien - qu'il y a là une race industrieuse, laborieuse, intelligente, ouverte au progrès, dont on tirera le plus large parti à condition de respecter scrupuleusement ce qu'elle veut voir respecter. (...) A nul pays ne convenait donc mieux le régime du protectorat, régime non pas transitoire mais définitif, qui a comme caractéristique essentielle l'association et la coopération étroite de la race protectrice dans le respect mutuel, dans la sauvegarde scrupuleuse des institutions traditionnelles. (...) Oh ! Félicitons-nous que ce soit la conception du protectorat qui ait prévalu au Maroc et maintenons-l'y précieusement. ( ...) ●

***H. Lyautey, Paroles d'action, présenté par J.L. Miège, édition de la Porte, 1995***

# Jamaâ Baïda : « La décolonisation ne saurait être pleinement achevée sans la réappropriation de nos archives »

*À l'occasion de la célébration de la Fête de l'Indépendance, l'historien marocain Jamaâ Baïda revient sur les grandes étapes de la lutte pour la libération nationale, les sacrifices qui ont jalonné le combat pour l'indépendance et les enseignements de cette page fondatrice de l'histoire du Maroc. Un éclairage historique pour mieux comprendre le passé et mesurer la portée de cet héritage dans le Maroc d'aujourd'hui.*

**Propos recueillis par Jamil Manar**



**Jamaâ Baida, historien, ancien directeur des Archives du Maroc**

**Le Canard Libéré : Le 18 novembre 1955, Mohammed V annonçait, à son retour d'exil, la fin du régime du Protectorat et l'avènement de l'Indépendance. Pourtant, le recouvrement de la souveraineté s'est concrétisé à travers plusieurs étapes diplomatiques et juridiques, notamment les accords franco-marocains du 2 mars 1956, la déclaration hispano-marocaine du 7 avril et la fin du statut international de Tanger en octobre 1956. Quel sens historique faut-il donner à cette succession d'événements et pourquoi le 18 novembre demeure-t-il une date fondatrice dans la mémoire nationale ?**

**Jamaâ Baida :** Le 18 novembre 1955 constitue une date fondatrice dans l'histoire contemporaine du Maroc, car il marque le retour triomphal de Mohammed V de son exil et l'annonce solennelle de la fin du régime du Protectorat, ainsi que de l'avènement d'une nouvelle ère fondée sur la liberté, l'unité et la souveraineté nationales. Cependant, il convient de préciser que le recouvrement de la souveraineté ne s'est pas réalisé en un seul acte, mais à travers un processus progressif. Les accords franco-marocains du 2 mars 1956 ont officiellement mis fin au Protectorat français ; la déclaration hispano-marocaine du 7 avril suivant a consacré la fin du régime de la présence espagnole dans la zone Nord ( exceptés Sebta, Melilla et les îles avoisinantes) ; enfin, la fin du statut international de Tanger, en octobre 1956, a permis la rétrocession de la zone tangéroise soumise à un statut international particulier à la suite de la Convention de Paris de décembre 1923 signée par les principales puissances intéressées par le devenir de Tanger. Cette succession d'événements traduit donc la complexité du processus de décolonisation du Maroc, qui devait dépasser le cadre des accords bilatéraux pour rétablir l'unité politique, territoriale et institutionnelle du pays. Elle rappelle que le Maroc a subi un processus de démembrement territorial sous la pression de plusieurs puissances occidentales.
Si le 18 novembre demeure une date fondatrice dans la mémoire nationale, c'est parce qu'il incarne bien davantage qu'une étape diplomatique : il symbolise la victoire politique d'un peuple, le retour de la légitimité nationale et la restauration de la continuité historique de l'État marocain.
Il représente ainsi le moment où l'indépendance, longtemps revendiquée et conquise au prix de lourds sacrifices, est devenue une promesse collective et un horizon partagé. En d'autres termes, le 18 novembre 1955 symbolise l'indépendance comme acte de renaissance nationale, tandis que les étapes de 1956 en constituent la traduction juridique, diplomatique et territoriale.

**Le récit de l'indépendance est souvent réduit à l'anniversaire de la « Révolution du Roi et du Peuple ». Avec le recul de l'historien, comment restituer la diversité des forces qui ont contribué à cette libération : le mouvement national, la résistance armée, les acteurs locaux, les différentes composantes de la société marocaine ? Certains épisodes ou acteurs restent-ils encore insuffisamment présents dans la mémoire collective ?**

La formule « Révolution du Roi et du Peuple» exprime une réalité historique fondamentale : l'indépendance du Maroc fut le résultat d'une convergence entre la légitimité monarchique et une mobilisation populaire qui a pris des formes multiples. Toutefois, avec le recul de l'historien, il importe de dépasser toute lecture réductrice ou exclusivement institutionnelle de cet épisode, afin de restituer la diversité des acteurs et des engagements qui ont rendu possible la libération nationale. Le mouvement national, à travers ses différentes organisations, ses intellectuels, ses militants et ses réseaux de mobilisation, a joué un rôle déterminant dans la formulation des revendications politiques, notamment autour des Manifestes de l'indépendance : celui du 14 février 1943 élaboré en zone à l'initiative du Parti des Réformes Nationales ( Abdelkhaleq Torrès) et du Parti de l'Unité Marocaine ( Mekki Naciri), celui du 11 janvier 1944 présenté par le Parti de l'Istiqlal et enfin l'adhésion d'Al Haraka al Qawmiyya (Mohammed Hassan Ouazzani ) à cette même revendication par le présentation de son propre manifeste le 13 janvier 1943.
La résistance armée, particulièrement après la déposition de Mohammed V en août 1953, a constitué une autre forme essentielle de lutte, à travers les opérations menées par les réseaux de résistance et les groupes armés dans plusieurs régions du Royaume. Mais cette histoire ne saurait être complète sans accorder toute leur place aux acteurs locaux : résistants des villes et des campagnes, militants anonymes, chefs de tribus, réseaux de solidarité, ainsi que les populations qui ont apporté un soutien matériel, humain et logistique à la lutte. Les femmes, notamment, ont contribué à la mobilisation, à la transmission des messages, à l'organisation des solidarités et parfois à des actions directes de résistance. Les commerçants, les ouvriers, les paysans, les étudiants et les différentes catégories sociales ont également participé, selon leurs moyens et leurs possibilités, à cet effort collectif. Tout cela mérite d'être reconnu et valorisé auprès de notre jeunesse, ce qui est à même de renforcer leur patriotisme qui est une force mobilisatrice pour bâtir le Maroc d'aujourd'hui et de demain.
Il convient aussi de rappeler que la lutte pour l'indépendance ne s'est pas limitée aux territoires placés sous Protectorat français. Les régions soumises à l'occupation espagnole, les populations du Nord et du Sud, ainsi que les Marocains établis à l'étranger, ont pris part, selon des modalités diverses, à la mobilisation nationale. Certains épisodes et acteurs demeurent néanmoins insuffisamment présents dans la mémoire collective. C'est notamment le cas de nombreuses résistantes, des militants locaux peu connus, des réseaux clandestins, des résistances régionales et des parcours individuels restés dans l'ombre des grandes figures nationales. La diversité des engagements, mais aussi les tensions et les divergences qui ont traversé le Mouvement national, méritent également d'être étudiées avec davantage de nuance. Le rôle de l'historien est précisément de restituer cette pluralité des expériences et des mémoires. Cela suppose de croiser les archives administratives et diplomatiques, les archives du mouvement national, les témoignages oraux, les mémoires familiales et la presse de l'époque. Il s'agit non pas de déconstruire le récit national, mais de l'enrichir, en rendant visibles celles et ceux qui ont contribué à l'indépendance sans toujours trouver leur juste place dans sa mémoire officielle. Ainsi, la « Révolution du Roi et du Peuple » doit être comprise comme une œuvre historique collective, dont la richesse réside précisément dans la diversité de ses acteurs, de ses formes de résistance et des sacrifices consentis.

**Au lendemain de l'indépendance, le Maroc devait non seulement recouvrer sa souveraineté, mais aussi construire les institutions d'un État moderne, unifier ses structures administratives et engager sa transformation économique et sociale. Quel était l'état réel du pays en 1956 et dans quelle mesure l'héritage du Protectorat a-t-il pesé sur les choix et les orientations des premières années de l'indépendance ?**

Le recouvrement de l'indépendance en 1956 a fait engager le Maroc devant un immense chantier historique : il ne s'agissait pas seulement de mettre fin à la domination étrangère et de restituer la souveraineté nationale, mais également de reconstruire un État, de rétablir son unité territoriale et administrative et de répondre aux aspirations économiques et sociales d'une population longtemps soumise aux logiques du système colonial.
En 1956, le Maroc présentait une situation profondément contrastée. D'un côté, le Protec-



# Fête de l'Indépendance




torat avait laissé des infrastructures modernes relativement développées, notamment dans les domaines des transports, des ports, des chemins de fer, de l'administration et de certains secteurs industriels et agricoles. Mais ces réalisations avaient été conçues, pour une large part, en fonction des intérêts économiques et stratégiques de la puissance coloniale. Leur répartition géographique était inégale et elles bénéficiaient prioritairement aux centres urbains et aux secteurs liés à l'économie d'exportation. De l'autre côté, une grande partie de la population marocaine demeurait confrontée à la pauvreté, à l'analphabétisme, à l'insuffisance des équipements sanitaires et scolaires et aux profondes disparités entre les villes et les campagnes.

À cette situation s'ajoutait la fragmentation institutionnelle héritée du Protectorat. Le pays devait réunifier des administrations longtemps organisées selon des régimes distincts, français et espagnol, tout en mettant fin aux particularismes juridiques et administratifs, notamment dans la zone internationale de Tanger. La construction d'une administration nationale, la marocanisation des cadres, la mise en place d'institutions souveraines et la consolidation de l'unité territoriale constituaient donc des priorités immédiates. Le legs de la colonisation a ainsi profondément pesé sur les choix des premières années de l'indépendance. Le nouvel État a dû composer avec des structures administratives, économiques et techniques largement façonnées par la période coloniale, tout en cherchant à les transformer et à les mettre au service d'un projet national. Cette transition s'est traduite par la création d'institutions nationales, la réorganisation de l'armée et des forces de sécurité, la marocanisation progressive de l'administration, ainsi que par les premières orientations de planification économique et de développement social. Il faut également souligner que cette construction s'est déroulée dans un contexte politique complexe, marqué par les attentes populaires, les divergences au sein du mouvement national et les enjeux de consolidation du pouvoir central. En clair, le Maroc indépendant a hérité d'un paradoxe : celui d'un pays doté de certaines infrastructures et de structures administratives modernes, mais profondément marqué par les inégalités, les déséquilibres territoriaux et la dépendance économique. Le défi des premières années fut précisément de transformer cet héritage, de passer d'un État organisé au service d'une domination coloniale à un État souverain, porteur d'un projet de développement, de cohésion nationale et de modernisation de la société.

**Plus de sept décennies après le retour d'exil de Mohammed V et l'annonce de la fin du Protectorat, le Maroc est engagé dans une nouvelle phase de transformation. Dans son discours du 9 octobre 2026 devant le Parlement, le Roi Mohammed VI a notamment insisté sur la justice sociale et territoriale, l'emploi des jeunes, la qualité des services publics et l'accélération de la régionalisation avancée. À la lumière des aspirations qui portaient le mouvement national, comment évaluez-vous le chemin parcouru et les défis qui restent à relever pour concrétiser pleinement le projet de développement national ?**

Sans verser dans l'autosatisfaction, je pense qu'il faut apprécier le chemin parcouru par le Maroc depuis l'indépendance à la lumière des aspirations qui avaient animé le Mouvement national. Celui-ci ne s'était pas limité à revendiquer la fin du Protectorat et le recouvrement de la souveraineté nationale. Il portait également un projet de société fondé sur la liberté, la dignité, l'émancipation, l'éducation, la justice sociale et la participation des citoyens à la construction de leur avenir. À cet égard, le Maroc a incontestablement accompli des transformations profondes. Il a consolidé ses institutions, développé ses infrastructures, élargi l'accès à l'éducation, construit une économie diversifiée et renforcé sa présence sur la scène internationale. Le parachèvement de l'intégrité territoriale, certes incomplète sans Sebta et Melilla, et les différentes réformes institutionnelles ont également constitué des étapes importantes dans la construction de l'État national. Cependant, il serait historiquement réducteur de considérer que l'indépendance a, à elle seule, réalisé toutes les aspirations du peuple marocain. Le recouvrement de la souveraineté politique devait ouvrir la voie à une autre forme de combat : celui du développement humain, de la réduction des inégalités et de la construction d'une société offrant à tous les citoyens les mêmes possibilités de réussite. C'est précisément dans cette perspective que je situe les orientations du discours royal du 9 octobre 2026. L'accent mis sur la justice sociale et territoriale, l'emploi des jeunes, la qualité des services publics et l'accélération de la régionalisation avancée traduit la nécessité de franchir une nouvelle étape : passer d'une logique de réalisation des grands projets à une logique de résultats tangibles dans la vie quotidienne des citoyens. Les défis sont considérables. Ils concernent notamment la réduction des disparités entre les régions et entre les milieux urbain et rural, l'amélioration de l'apprentissage scolaire et le niveau de l'université, la création d'emplois décents pour les jeunes, la lutte contre les différentes formes de précarité et la restauration de la confiance dans les institutions. La régionalisation avancée, quant à elle, ne pourra produire ses effets que si elle s'accompagne d'un véritable transfert de compétences, de moyens financiers et de capacités de décision vers les territoires.

Il me semble également essentiel de ne pas dissocier le développement économique du développement culturel et intellectuel. Une nation ne se construit pas uniquement par ses infrastructures et ses performances économiques ; elle se construit aussi par la qualité de son système éducatif, la vitalité de sa culture, la valorisation de son patrimoine et la connaissance de son histoire.

**La question de l'intégrité territoriale demeure au cœur de l'histoire contemporaine du Maroc. Les développements diplomatiques enregistrés en octobre dernier autour de la question du Sahara marocain invitent également à replacer cette actualité dans une perspective historique plus large. Comment comprendre la continuité entre le combat pour l'indépendance, le processus du parachèvement de l'unité territoriale et les évolutions diplomatiques actuelles ?**

R: La question de l'intégrité territoriale constitue l'un des fils conducteurs de l'histoire contemporaine du Maroc. Pour en comprendre la portée, il convient de replacer les évolutions diplomatiques actuelles dans une perspective historique qui relie trois séquences : la lutte pour l'indépendance, le parachèvement de l'unité territoriale et la recherche d'une solution définitive à la question du Sahara.

En 1956, le recouvrement de l'indépendance ne signifiait pas encore la restauration complète de l'intégrité territoriale du Royaume. Le Maroc devait poursuivre un processus de réunification marqué par plusieurs étapes : la récupération de Tarfaya en 1958, de Sidi Ifni en 1969, puis la Marche Verte de novembre 1975 et la réintégration de l'ancienne zone espagnole du Sahara dans le cadre des accords de Madrid. Ces événements s'inscrivent dans une revendication historique de continuité territoriale, même si le statut du Sahara occidental demeure contesté par le régime algérien qui a des visées hégémoniques anachroniques dans la région.

Cette continuité traduit une constante de la politique marocaine depuis l'indépendance: faire coïncider le recouvrement de la souveraineté avec la restauration de l'unité territoriale. Elle explique également la place centrale accordée à cette question dans la mémoire nationale, où la lutte anticoloniale et le parachèvement de l'intégrité territoriale sont souvent envisagés comme les deux dimensions d'un même projet historique. Les développements diplomatiques d'octobre 2026 marque incontestablement un tournant dans le traitement international de la question du Sahara. Le 30 octobre dernier, le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à adopter les projets de résolution concurrents concernant le renouvellement de la mission de la MINURSO, à la suite notamment du veto russe au projet américain. Cet épisode pourrait constituer une évolution favorable à la position marocaine sur le Sahara ; mais il révèle aussi les évolutions des rapports de force diplomatiques internationaux et les divergences qui continuent d'entourer le règlement du différend. Le rôle de l'historien est précisément de mettre en perspective ces différentes séquences, sans les confondre. Il s'agit de montrer comment la question territoriale a accompagné la construction de l'État marocain indépendant, tout en analysant les continuités, les ruptures et les transformations des moyens mobilisés pour défendre les revendications nationales. L'histoire permet ainsi de comprendre que l'intégrité territoriale n'est pas seulement une question de frontières : elle touche également à la construction de l'État, à la mémoire collective et à la représentation que le Maroc se fait de son unité historique.

**En tant qu'historien et ancien directeur des Archives du Maroc, vous avez également consacré une partie importante de votre parcours à la préservation de la mémoire nationale. Les archives constituent-elles encore un chantier inachevé pour le Maroc? Quels fonds, témoignages ou documents mériteraient aujourd'hui d'être davantage exploités pour enrichir notre connaissance de l'indépendance et transmettre cette histoire aux jeunes générations ?**

Merci pour cette question qui me tient personnellement à cœur ! Les archives constituent un chantier encore inachevé pour le Maroc. Certes, des avancées importantes ont été réalisées, notamment avec la promulgation de la loi relative aux archives en 2007, la création de l'institution Archives du Maroc en 2011 et la prise de conscience croissante de l'importance du patrimoine archivistique dans la préservation de la mémoire nationale. Mais le travail reste considérable, aussi bien en matière de collecte et de sauvegarde des documents que de classement, de traitement, de numérisation et de mise à disposition des chercheurs et du grand public. S'agissant de l'histoire de l'indépendance, il me semble nécessaire de dépasser les sources institutionnelles et les récits politiques traditionnels pour mobiliser une documentation beaucoup plus diversifiée. Je pense, en premier lieu, aux archives des administrations coloniales, conservées en partie au Maroc, mais surtout en France et en Espagne, qui permettent de mieux comprendre les mécanismes de la domination franco-espagnole, les résistances marocaines et les négociations ayant conduit à l'indépendance. Il est temps pour le Maroc d'engager une démarche diplomatique résolue auprès de la France et de l'Espagne en vue de la restitution, à défaut des documents originaux, d'une version numérique des archives produites sur son territoire durant la période coloniale et transférées dans les dépôts de ces deux pays au mépris du sacro-saint principe de l'archivistique, à savoir « la territorialité des archives » ! Ces documents ne constituent pas de simples fonds administratifs : ils sont une composante essentielle de notre patrimoine historique, de notre mémoire collective et de notre identité nationale. Leur dispersion hors de nos frontières prive encore les chercheurs marocains d'un accès direct à une partie importante des sources de leur propre histoire. Cette revendication devrait s'accompagner d'un travail préalable d'inventaire, d'identification et de négociation sur le statut juridique des fonds concernés, en associant historiens, archivistes et diplomates. La décolonisation ne saurait être pleinement achevée sans une réappropriation de notre patrimoine archivistique. Car maîtriser ses archives, c'est aussi se donner les moyens d'écrire sa propre histoire, de préserver sa mémoire et de transmettre aux générations futures les sources de leur passé. Mais il existe d'autres sources tout aussi précieuses : les archives privées des acteurs du mouvement national, les correspondances, les journaux intimes, les photographies, les tracts, les journaux de l'époque, ainsi que les témoignages des familles et des personnes ayant vécu cette période. L'histoire de l'indépendance ne saurait, en effet, être réduite aux seules décisions des responsables politiques. Elle doit également rendre compte de l'engagement des militants, des sacrifices des populations, du rôle des femmes, des étudiants, des travailleurs et des différentes composantes de la société marocaine. À ce propos, je voudrais insister sur l'urgence de développer les programmes de collecte de témoignages oraux. Les générations qui ont directement vécu les dernières années du Protectorat et les premières années de l'indépendance disparaissent progressivement. Recueillir leurs souvenirs, les confronter aux sources écrites et les préserver dans des conditions scientifiques rigoureuses constitue une responsabilité majeure. Il s'agit là d'un champ de recherche particulièrement prometteur, qui mérite d'être investi par la communauté universitaire marocaine dans une perspective pluridisciplinaire. Les universités, à travers leurs laboratoires et leurs équipes de recherche répartis sur l'ensemble du territoire national, pourraient contribuer à l'exploration, à l'inventaire et à l'analyse de ce patrimoine archivistique. Enfin, transmettre cette histoire aux jeunes générations suppose de rendre les archives accessibles et vivantes, en développant les outils numériques, les expositions, les publications pédagogiques et les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires. Car les archives ne sont pas simplement des traces du passé. Elles sont des instruments de connaissance, de citoyenneté et de construction de l'avenir. Un pays qui ne prend pas suffisamment soin de ses archives se prive d'une partie essentielle de sa mémoire et laisse à d'autres le soin d'écrire son histoire. Préserver et valoriser notre patrimoine archivistique, c'est donc aussi consolider notre souveraineté mémorielle et transmettre aux générations futures une connaissance documentée et plurielle de leur histoire. ●




DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
**LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS**

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma